



La Meilleraye de Bretagne

Bulletin Municipal

2021



www.lameillerayedebretagne.fr

Mme Le Maire
est présente
tous les matins
à la mairie
pour vous recevoir.

Meilleréens,
Meilleréennes,

Après deux ans de vie particulière causée par le virus, nous pensons pouvoir mener une vie « normale », le variant Omicron est arrivé et va tout chambouler. J'espérais que nous pourrions nous rencontrer lors de la traditionnelle cérémonie des vœux mais hélas elle est reportée à une date ultérieure, c'est à dire dès que la situation sanitaire le permettra. Mais s'il y a une leçon que nous devons retenir de ces deux dernières années, c'est que nous ne pouvons plus aborder le lendemain avec le même degré de certitude qu'auparavant.

Pourtant notre mission est d'anticiper et d'entrevoir ce que sera notre commune dans quelques années, au-delà même de notre mandat. Tâche difficile, voire complexe s'il en est. C'est pour cette raison que nous réfléchissons avec l'aide de LAD44 sur le projet « Cœur de bourg ». Il ne faut pas oublier qu'il est concomitant avec la révision du PLU, opération qui prendra au minimum deux ans.

Une réunion publique a d'ailleurs été organisée afin de vous montrer l'avancée de la réflexion. Il est clair que les façons de voir la commune divergent, chacun la voyant avec sa perception propre et non dans sa globalité. C'est justement là notre difficulté puisqu'il faut conjuguer les intérêts de tous. Certains demandent plus de commerces alors qu'ils ne fréquentent pas

ceux existants, d'autres se plaignent du passage sur la RD 178 alors que les commerçants s'en réjouissent... N'oublions pas que notre bourg nous apparaissait bien triste et bien mort il n'y a pas si longtemps que ça. Comment parvenir à l'harmonie des contraires ? Voilà notre feuille de route pour la nouvelle année.

J'espère que cette année 2022 verra le retour des moments de convivialité, très souvent organisés par les associations, moments qui permettent à toutes les générations de se rencontrer. Ce sont d'ailleurs les associations sportives qui ont été les premières à bénéficier du nouvel espace sportif, terminé début 2020 mais dont l'utilisation a été repoussée en raison de la pandémie. Toutes les informations concernant la commune apparaîtront sur un panneau d'affichage électronique et en couleurs placé devant la mairie. Il viendra en complément des informations que vous trouvez actuellement sur le site.

En attendant de le faire de vive voix, au nom du conseil municipal, je vous offre tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et surtout une très bonne santé.

Marie-Pierre GUÉRIN

Naissances

Des naissances ne sont peut-être pas inscrites parce que les parents n'ont pas remis l'accord en mairie. Cependant 15 naissances ont été enregistrées.

BOITEAU Maël 28 janvier 2021
GAROFANO Amos 5 mars 2021
GENDRY Augustin 11 mars 2021
AUVINET Thaïs 3 mai 2021

DUDOUET Léana 14 mai 2021
EGON Soline 27 juillet 2021
LE BRAS Emiliano 14 août 2021
HANNEBOUW Arthur 18 septembre 2021

Mariages

BOURCIER Fabien et PHAM Thi Phuong Hoa 28 janvier 2021
PRIEUR Yann et PENNETIER Magalie 10 avril 2021



PAVAGEAU François-Xavier
et CHATELIER Stéphanie
19 juin 2021



MATTA Marc et MARTIN Caroline
28 août 2021

Décès

Sur la commune :

RADIGOIS Thierry - 7 janvier 2021
SORTAIS Robert - 15 novembre 2021
LECLERC Marie-Martine - 11 décembre 2021

Transcriptions reçues

CHERAY Marie - 9 avril 2021
LE GODAIS Benoît - 17 avril 2021
DAVID Loïc - 11 juin 2021
ALBERT Clémence - 21 juillet 2021
CESCON Marcel - 1^{er} octobre 2021
LETERTRE Laurent - 21 octobre 2021



Lettre du Député Yves DANIEL

L'année 2021 s'achève, comme 2020, sur cette crise sanitaire mondiale qui n'en finit pas. Heureusement, l'espoir est là, grâce au vaccin associé au maintien des gestes barrières. Les activités de tous ordres ont pu enfin reprendre. Si c'est le signe d'un retour progressif à une vie plus normale, plus sociale, plus humaine, il faut malgré tout rester vigilant.

En cette année 2021, je tiens à féliciter les nouveaux élus qui ont intégré les conseils départementaux et régionaux. Je regrette cependant un taux de participation trop faible lors de ces élections. Le droit de vote est l'acte démocratique le plus fort et le plus précieux. Nous avons donc le devoir de protéger collectivement notre démocratie. Par notre responsabilité d'élus, nous devons créer les conditions d'un débat constructif, riche de nos différences et divergences de points de vue. N'est-ce pas là le moyen de construire le compromis pour atteindre l'intérêt général et la préservation du bien commun ?

La 6^{ème} circonscription de Loire-Atlantique, partagée entre « ruralité et urbanité », a la chance de compter sur des citoyens qui aiment leur territoire, les élus locaux, des associations engagées et des entreprises dynamiques qui contribuent à son attractivité. Malgré tout, on ne peut occulter le fait que durant cette année 2021 certaines difficultés se sont accentuées, notamment l'accès aux soins. La lutte contre la désertification médicale reste bien un des enjeux majeurs, évoqué régulièrement lors de mes rencontres avec de nombreux maires et élus municipaux de la circonscription. Première réponse à cette situation : des budgets sans précédent ont été débloqués par le gouvernement vers les structures de santé et médico-sociales. Ceci via le Ségur de la santé, en valorisant l'engagement des femmes et des hommes qui y travaillent. Cependant, de nouveaux efforts devront encore être consentis par d'autres réformes à venir pour une répartition plus équitable de l'offre de soins sur nos territoires.

Dans ma fonction de député, le travail n'a bien sûr pas manqué, à la fois à l'Assemblée nationale comme en circonscription. En plus de mes présences habituelles à l'Assemblée, se sont ajoutées de nombreuses visioconférences (commissions et auditions). Les débats et votes à l'Assemblée ont bien évidemment porté sur la nécessaire vigilance sanitaire, la

protection des populations, sans oublier l'indispensable soutien apporté à notre économie, à nos entreprises, au bénéfice des salariés et de l'emploi. Pour n'en retenir que quelques-uns, les débats ont aussi porté sur des grands enjeux sociétaux comme le climat (Loi Climat et Résilience) ou encore la défense de la laïcité (Loi confortant le respect des principes de la République). A l'issue de ces débats, mon fil rouge reste toujours de voter au regard de l'intérêt général et de l'équilibre des trois piliers du développement durable que sont le social, l'écologie et l'économie.

Depuis quatre ans, j'ai mis toute mon énergie et mon engagement à travailler et défendre des réformes nécessaires à notre pays, notamment au bénéfice des plus jeunes qui en sont l'avenir. Je reste profondément serein, confiant et enthousiaste pour le futur.

2022 sera l'année des nouvelles élections : présidentielle et législatives. Quels qu'en soient les résultats, d'importantes réformes resteront à mener, plus particulièrement pour les générations futures. Je pense notamment à la santé, au logement, à l'éducation, à l'agriculture, au grand âge et aux retraites. Face à la mondialisation, de nouveaux modèles économiques, sanitaires et climatiques sont à construire. Le premier défi à relever est indéniablement celui de la préservation de notre démocratie contre le repli sur soi, la crainte des autres et la haine, qui pourraient fragiliser durablement notre nation. Alors, faisons un véritable atout de nos différences pour construire, dans la paix, le vivre ensemble.

C'est le vœu que je formule avec Séverine Lenoble, ma suppléante, ainsi que nos collaboratrices, Dominique, Linda et Eléonore.

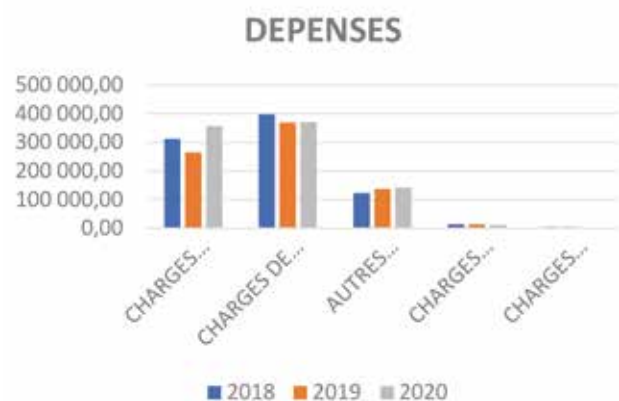
Bonne année 2022 à toutes et à tous !

FINANCES - SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS REELLES SUR 3 ANS

FONCTIONNEMENT : ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer.

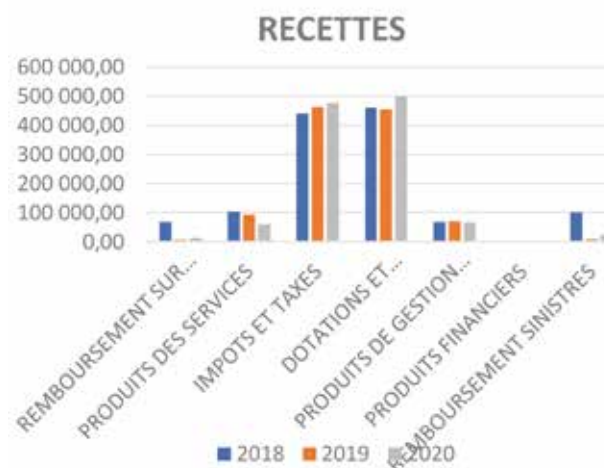
Montants extraits des comptes administratifs de chaque exercice



DEPENSES REALISEES	2018	2019	2020
Charges courantes	313 480 €	265 458 €	356 806 €
Charges de personnel et frais	397 926 €	368 980 €	370 687 €
Autres charges de gestion courante	123 270 €	137 696 €	141 195 €
Charges financières	13 608 €	13 302 €	11 172 €
Charges exceptionnelles	4 413 €	4 588 €	3 887 €
TOTAL	852 698 €	790 023 €	883 748 €

L'augmentation des charges courantes 2020 se justifie par les travaux de démolition et de désamiantage de la maison située 27 rue des Frères Templé, s'élevant à 70 862 € (projet âges et vies).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.



RECETTES	2018	2019	2020
Rembour sur rémunérat° du personnel	67 991 €	5 639 €	12 686 €
produits des services	103 084 €	92 526 €	60 339 €
impôts et taxes	439 687 €	462 913 €	475 902 €
dotations et participations	459 419 €	454 769 €	500 237 €
pdts de gestion courante	67 756 €	70 435 €	66 775 €
produits financiers	2 €	2 €	2 €
divers ventes terrain, sinistres	100 010 €	7 917 €	23 223 €
Total des recettes	1 237 948 €	1 094 201 €	1 139 164 €

Chaque année la commune dégage un excédent de fonctionnement de plus 200 000 € donnant, avec l'autofinancement, la capacité à la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans augmentation des taux d'imposition.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT : projets de la commune à moyen ou long terme.

DEPENSES : le remboursement du capital et toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

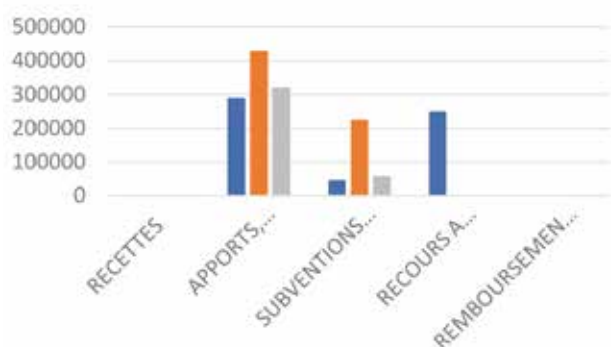
DEPENSES



Dépenses	2018	2019	2020
Emprunts et dettes assimilées	66 614 €	83 580 €	76 332 €
Immobilisations incorporelles	5 113 €	9 732 €	5 773 €
Subventions d'équipement versées	- €	29 110 €	15 728 €
Immobilisations corporelles	36 051 €	83 088 €	71 484 €
Immobilisations en cours	715 499 €	143 631 €	355 181 €
Total	823 278 €	349 140 €	524 497 €

RECETTES : autofinancement, remboursement de la TVA, taxe d'aménagement... et subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

RECETTES



RECETTES	2018	2019	2020
Apports, dotations et réserves	289 925 €	429 307 €	321 602 €
Subventions d'investissement	46 962 €	225 458 €	58 416 €
Recours à l'emprunt	250 000 €	- €	- €
Remboursement investissement	- €	- €	1 878 €
Total des recettes	588 905 €	656 785 €	383 916 €

Depuis 2019, la commune a autofinancé jusqu'à ce jour les investissements ci-après avec ou sans subventions et sans recours à l'emprunt :

- l'espace sportif montant 257 382 € HT
- l'acquisition de biens (à l'Agence Foncière, Papion, Hersart de La Villemarque, Trillard) 180 000 €
- les travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise : 11 000 € ttc
- les travaux d'enduits superficiels 30 000 € ttc
- les travaux de la supérette 22 400 € ht
- Achat Peugeot BOXER 12 400 € ttc
- Ensemble polyvalent : optimisation du chauffage, équipement Lave Vaisselle, Four.... 18 400 € ttc
- Ecole publique : changement de radiateurs, de portes, lavabo 11 500 € ttc, équipement numérique 5 000 € ttc
- Divers bâtiments : changement de menuiseries 23 600 € ttc...
- Panneau d'affichage numérique : 18 240 € ttc
- Projet action Cœur de Bourg : 35 000 € ttc

SUBVENTIONS COMMUNALES VERSÉES EN 2021

ADT	78,00 €
ADAR - Orvault	178,00 €
Association de maintien à domicile des personnes âgées - Moisdon...	156,50 €
La Croix d'Or - Nantes	30,00 €
ADAPEI - Chateaubriant	40,00 €
Comité du Souvenir du Maquis de Saffré	62,00 €
C.A.U.E. Loire Atlantique	96,00 €
Étoile du Don Moisdon - Meilleraye	600,00 €
A.P.E. école publique - La Meilleraye	773,48 €
A.P.E. école Sainte Marie - La Meilleraye	500,86 €
Amicale des Sapeurs Pompiers - Moisdon la Rivière	400,00 €
Moisdon Basket	100,00 €
Office intercommunal des sports de Moisdon	469,50 €
ADMR de Riaillé	100,00 €
Banque alimentaire de Loire-Atlantique	100,00 €
Joué Basket	30,00 €
TOTAL	3 714,34 €



AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES : Année 2021/2022

Effectifs à la rentrée scolaire : Ecole publique : 107 élèves - Ecole privée : 80 élèves

CRÉDITS SCOLAIRES : 110 kits de fournitures scolaires d'une valeur de 35.70 €/élève ont été distribués aux collégiens et lycéens pour la rentrée scolaire soit un montant total de 3 927 €

Pour les écoles :

	Crédit équipement pédagogique	Renouvellement Manuels scolaires	Crédit fournitures individuelles	TOTAL
Ecole publique	3 576.30 €	823.17 €	3 819.90 €	8 219.37 €
Ecole privée			2 641.80 €	2 641.80 €

SCOLARITE : coût d'un élève de l'école publique en 2020 de la maternelle et du primaire

Code Article	Libellé Article	REALISATIONS 2020		
		PRIMAIRE	MATERNELLE	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	528,43 €		301,96 €
60612	ENERGIE ELECTRICITE	2593,05 €		1481,74 €
60621	COMBUSTIBLES	2316,75 €		1323,85 €
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1256,27 €		717,87 €
6067	FOURNITURES SCOLAIRES			
	Crédits par classe et renouvellement manuels	3 656,14 €		1015.64 €
	Fournitures scolaires 124 élèves x 35 €	2733,50 €		1562,00 €
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	1454,15 €		830,94 €
615558	DIVERS TRAVAUX ENTRETIEN			
6156	MAINTENANCE	2449,96 €		1399,97 €
616	PRIMES D'ASSURANCES	168,30 €		96,18 €
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	19,09 €		10,91 €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	733,09 €		418,91 €
		Ménage	Ménage	ATSEM
6455	ASSURANCE PERSONNEL	184,29 €	105,30 €	1745,01 €
64111	REMUNERATION DES AGENTS	5717,24 €	3 267,00 €	28 371,98 €
chap 12	CHARGES	2165,37 €	1 257,35 €	11 463,49 €
			4 629,65 €	50 740,45 €
	TOTAL	25 975,63 €	55 370,10 €	
		77 élèves	44 élèves	
		337,35 €/élève	1258,41 €/élève	

1 258,41 € : coût d'un élève de la maternelle
 337,35 € : pour un élève du primaire de l'Ecole publique
 Ces montants servent de référence :

- pour fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement due par les communes extérieures, pour leurs élèves fréquentant l'école publique (soit 7 élèves de la commune du Grand-Auverné)
- et pour calculer le forfait communal avec l'école Ste Marie pour les élèves domiciliés dans la commune déduction faite des fournitures scolaires soit

1 222,91 € pour un élève de la maternelle et à 301.85 € pour un élève du primaire

Rappel du bulletin officiel de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports

Etendue de l'obligation de prise en charge, par les communes, des dépenses de fonctionnement

Pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence, l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L. 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Pour les communes concernées, la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous

contrat du premier degré à hauteur des dépenses de fonctionnement consenties pour les écoles publiques est toujours obligatoire.

Toutefois, il y a lieu de préciser que :

- la commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association **qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire**

- la commune ne doit supporter les dépenses de fonctionnement des classes maternelles et enfantines privées que lorsqu'elle a donné son accord à la mise sous contrat d'association de ces classes (article R. 442-44 du code de l'éducation).

Le montant du forfait communal pour l'année scolaire 2021/2022 s'élève à 41 679.16 € pour 74 élèves domiciliés sur la commune et inscrits le jour de la rentrée scolaire à l'Ecole privée :

- 1 222,91 € x 21 élèves de la maternelle
- 301.85 € x 53 élèves du primaire

Les montants varient chaque année selon les dépenses de fonctionnement de l'école publique et l'effectif des élèves de maternelle et du primaire.

Année scolaire	Nombre d'enfants de la commune	Montant du forfait
2021/2022	74	41 679 €
2020/2021	79	37 838 €
2019/2020	85	52 534 €
2018/2019	90	53 550 €

CANTINE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Reconduction des tarifs de l'année précédente à savoir :

- 3.40 euros le prix du repas pour un enfant de la maternelle
- 3.60 euros le prix du repas pour un enfant du primaire
- 6.06 euros le prix du repas pour un adulte
- 1.68 euros le prix du repas en accueil panier avec P.A.I. obligatoire

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

- Reconduction des tarifs : facturation au ¼ heure en fonction du quotient familial

Tranches	Quotient familial	Prix de L'heure	Facturation au 1/4
1	Inférieur à 400 €	0.92 €	0.23 €
2	Entre 400 € et 650 €	1.04 €	0.26 €
3	Entre 651 € et 950 €	1.16 €	0.29 €
4	Entre 951 € et 1250 €	1.24 €	0.31 €
5	Supérieur à 1251 €	1.36 €	0.34 €

- Prix du goûter : 0.60 €

Reseaux eaux potables et eaux usees

REDEVANCE ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Reconduction au 1^{er} janvier 2022 du montant de la redevance assainissement collectif à savoir : 1.35 H. T le m³ d'eau facturé et 19 € par an le montant de la prime d'abonnement.

Sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de

SAUR avec qui la commune a passé un contrat pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Sur la commune : 467 branchements raccordés en 2020 et 35948 m³ assujettis à l'assainissement

Prix de l'assainissement : 3.16 € TTC/ m³



RAPPORTS SUR L'EXERCICE 2020

Communication au conseil municipal des rapports annuels :

- Sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable d'ATLANTIC EAU

- regroupant 162 communes au 31 décembre 2020 dont 159 communes de L.A, 2 communes de Vendée et 1 commune du Maine et Loire.
- avec 260 085 abonnés dont 689 abonnés à la Meilleraye de Bretagne
- les tarifs sont stables : le prix de l'eau au m³ TTC au 1^{er} janvier 2021 est de 2,03 TTC
- gestion déléguée : 2 opérateurs privés SAUR et VEOLIA : 15 contrats
- patrimoine : 10 947 kilomètres en distribution
- production : 37,7 millions de m³ d'eau potable

Ages et vies



Dans un contexte d'évolution, ce système de colocation permet aux personnes en perte d'autonomie (GIR 2-3-4) d'avoir une 3^{ème} possibilité entre le maintien à domicile et l'établissement à savoir, vivre au cœur de l'agglomération, dans un cadre de vie à taille humaine, apaisant, sécurisant et intergénérationnel.

C'est ainsi que deux maisons d'environ 380 m² permettant d'accueillir 16 personnes ont vu le jour au 27, rue des Frères Templé. Les logements s'adaptent aux besoins des colocataires. Des auxiliaires de vie dont certaines vivent à l'étage, s'occupent de l'aide au lever, au coucher, à la toilette, aux déplacements, la préparation des repas, le ménage, les animations, la vie sociale... Six emplois vont ainsi être créés. Le choix des menus se fait en concertation avec les colocataires.

Une priorité sera accordée aux habitants de La Meilleraye de Bretagne et à leurs ascendants.

L'ouverture devrait intervenir en début d'année 2022.

Réunion publique le 27 janvier 2022. Pour toute demande de renseignements 0801 07 08 09

contact@agesetvie.com

LUMIPLAN et Panneau numérique

PANNEAU NUMÉRIQUE :

L'installation du Panneau d'affichage Electronique a pris place devant notre mairie mi-novembre.

Panneau numérique avec écrans couleur HD double-face d'1,5m².

Placé sur l'axe RD178 et en arrivée de la route d'Abbaretz, l'outil permet d'apporter une information continue à l'ensemble des passants et habitants sur les événements communaux, les fêtes, les manifestations ainsi que tous les liens utiles et horaires de nos services.

Ce panneau sera également très utile pour les visiteurs avec un partage d'informations essentielles sur nos sites touristiques environnants, nos commerçants et artisans.

Les informations à transmettre sont centralisées, traitées et mise en ligne depuis le secrétariat de la Mairie.

Une « application citoyenne » associée nommée CITYALL sera également disponible dès le début d'année pour le suivi des fils d'actualité, des liens pratiques, des informations liées aux artisans, commerçants et associations, les numéros d'urgence... Il serait également possible de recevoir des notifications sur des informations d'urgence que la commune souhaiterait communiquer ainsi que toute autre lien utile.

L'application CITYALL sera disponible sur Apple Store et Google Play.

INAUGURATION ESPACE SPORTIF :

Reportée en 2020 pour cause de restrictions sanitaires, l'inauguration de notre Espace Sportif communal a eu lieu le 19 novembre 2021 en présence de Mr Chauleur Pierre Sous-Préfet, de Mme Poirier Nathalie conseillère régionale, des élus des communes environnantes, des organismes et entreprises ayant participées au projet.



Destiné aux écoles, périscolaire, animation départementale et associations sportives, l'espace sportif permet plusieurs disciplines simples et ludiques telles que le Futsal, Hand, Basket...

L'ouverture aux habitants est également prévue en cette nouvelle année avec le Tennis comme activité supplémentaire sur les créneaux horaires disponibles.

L'accès aux particuliers sera soumis à règlement strict sur les critères d'utilisation et bon usage de l'équipement contre caution pécuniaire de l'adulte ou représentant légal.

Montant de la caution et lieu de prise de clefs précisés dans les prochaines semaines.

Projet : toilettes parc des lavandières

La municipalité a pour projet d'installer un bloc de toilettes publiques automatique SAGELEC au Parc des Lavandières. Il s'agit d'un module bois anti vandalisme avec condamnation nocturne automatique programmable et respectueux de l'environnement (éclairage leds blanches, faible consommation d'eau 0.05€ HT/ utilisation). La cuvette PMR est lavée, désinfectée et séchée

à chaque passage et les services techniques ont très peu de maintenance à faire.

Cet équipement est très attendu, notamment par les groupes de randonneurs, puisque les anciennes toilettes du camping ne fonctionnent plus et les seuls WC publics de la commune se situent à côté de l'église.

Son coût sera compris entre 30000 et 35000€ selon les options retenues (inclus les frais de raccordement eau et électricité).

Son installation est prévue le 2^{ème} trimestre 2022.



Travaux

RUE DES POHARDIÈRES

La réunion publique a permis à la société Air&Géo de présenter un plan d'aménagement de la rue. Ce document n'est pas définitif et va servir de base à l'élaboration du projet final.

Les échanges avec les riverains ont été très constructifs. Une prochaine réunion sera proposée sur l'avancement et la programmation des travaux.

CHEMIN DE LA JUSTICE

Le chemin est refait, pour éviter sa détérioration, des panneaux de signalisation d'interdiction aux poids lourds sauf riverains seront posés prochainement. Le coût de ces travaux s'élève à 11 310 €.

CHEMIN DE L'ŒILLET

Pour éviter le passage des poids lourds qui contournent le centre-ville par le chemin de l'œillet et la rue du Dolmen, des panneaux d'interdiction seront posés.

RALENTISSEUR

Le ralentisseur situé rue de la Forêt et mis en place depuis plusieurs années, a été refait. En effet, il ne respectait pas les normes de hauteur. Les travaux de rabaissement de chaussée ont été réalisés par l'entreprise Hervé pour un coût total de 3840€.

ECOLE PUBLIQUE :



Au cours de l'été 2021, un nouveau portail a été installé à l'entrée principale de l'école afin de garantir une meilleure sécurité des enfants et enseignants.

Depuis la rentrée de septembre dernier, le panneau tri-flash signalant l'école a été remis en service afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école et inciter les automobilistes à la prudence.

Cet aménagement vient en renfort du passage piétons et du marquage au sol repeint avant l'été.

Le long du chemin piétonnier situé devant l'école, les dalles vieillissantes ont été retirées et ont laissé place à un enrobé permettant un accès plus aisé des piétons et des poussettes.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Renonciation de la commune sur les biens ayant fait l'objet d'un compromis de vente.

Désignation	Lieu	Références cadastrales	Superficie terrain	Propriétaire
Terrain non bâti	3 impasse des Prateaux	ZY 93 P	1577 m ²	Mr et Mme DOUSSET Yvon
Terrain non bâti	Le Bas Fouy	A 1724 A 1723	5066 m ²	Mme HUMEAU Marie- Thérèse
Maison et terrain	Le Bas Fouy	ZC68 A1722	19627 m ²	Mme HUMEAU Marie- Thérèse
Terrain non bâti	chemin Claire Fontaine	C586 C1805	482 m ²	Mr BERRANGER Serge / Mme JARRET Jennie
Maison et terrain	Les Doitorelles / L'Abbaye	C2043 C2045	2732 m ²	Mr TRILLARD Hervé
Terrain non bâti	8 Le Béchis	ZR 152	718 M ²	Mr CHERAY Jean
Maison et terrain	29 Les Doitorelles	ZR98 ZR 132	358 m ²	Mr LEBRIS Claude
Terrain non bâti	18 La Corbière	A1718	884 m ²	Mme GAUBERT Marie-France
Maison et terrain	La Corbière	A812	320 m ²	Mr FREMONT Laurent
Maison et terrain	rue de la Forêt ouest Bourg	C643C644C682C683C684	320 m ²	CONSORTS LE BARON
Terrain non bâti	Tartifume Les Prés Neufs	YA 97	1591 m ²	CONSORTS GUINOUE
Terrain non bâti	Rue de l'Orée du Bois	YA 97	1343 m ²	CONSORTS GUINOUE
Maison et terrain	2 Impasse des Iris	C1740 C1741 C1742	225 m ²	Mme CARRÉE Anne
Terrain non bâti	Le Bas Fouy	ZC 66	518 m ²	Mme CHAOUAD Heidi
Maison et terrain	17 Chemin de la Vieille Cure	ZY 127	800 m ²	CONSORTS RADIGOIS
Maison et terrain	35 Les Doitorelles	ZR 93	1100 m ²	Mr SZYMEZAK Jean-Pierre
Maison et terrain	22 rue du Dolmen	YB 101	852 m ²	Mme GOBBE Gisèle
Maison et terrain	6 Bas Fouy	ZC 56	639 M ²	Mr et Mme BONNET Stéphane
Maison et terrain	9 rue du Dolmen	C1303 C1428	781 m ²	CONSORTS GASNIER
Maison et terrain	13 Le Bas Fouy	A194A195A1549A1692	3116 m ²	CONSORTS BRICAUD ROUZIOUX
Maison et terrain	16 Impasse du Chêne	C1965C1977	734 m ²	Mme CARNOTTE A et Mme FLAMME Tiffany
Maison et terrain	74 Rue des Frères Templé	C550	249 m ²	Mme DESFOSES A M
Terrain non bâti	Rue des Pohardières	C2093	1344 m ²	Mr GICQUEL J Y et Mme CARCOUËT M
Terrain non bâti	6 Le Béchis	ZR150	709 m ²	Mr CHERAY Jean
Maison et terrain	13 Rue du dolmen	YC221	1456 m ²	Mr SOARES DA SILVA et Mme COSTA DE CARVALHO
Terrain non bâti	4 Impasse du Clos Poussé	C543C544	575 m ²	Mme GUÉRIN Michelle et Madeleine
Maison et terrain	32 Rue des Frères Templé	C1868C1888C1889	359 m ²	Mme BOURDELLE Corinne
Maison et terrain	103 Rue des Frères Templé	C1691C1692	1726 m ²	SCI JA FRERES TEMPLE
Maison et terrain	104 Rue des Frères Templé	C1692C1693	2161 m ²	SCI JA FRERES TEMPLE
Maison et terrain	rue de la Forêt	YC260	802 m ²	CONSORTS LECOQ
Maison et terrain	10 rue du Monastère	ZY54p	400 m ²	SCI FAFI

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Renonciation de la commune sur les biens ayant fait l'objet d'un compromis de vente.

Désignation	Lieu	Références cadastrales	Superficie terrain	Propriétaire
Maison et terrain	10 rue du Monastère	ZY 54p	370 m²	SCI FAFI
Terrain non bâti	8 Le Béchis	ZR152	718 m²	Mr CHERAY Jean
Maison et terrain	6 rue des Ecureuils	YC 148	264 m²	Mr HEMERY Maël
Terrain non bâti	30 Les Doitorelles	ZT 87	900 m²	Mr et Mme DE NARDI
Maison et terrain	1 Rue du Monastère	C562C561	163 m²	Mr LOPEZ et Mme LETORT
Maison et terrain	13 bis RUE DES Étangs	C2028	1000 m²	Mme LERAY Sophie
Maison et terrain	Champagne entre deux villages	A283	4126 m²	Mr PINEAU Rodolphe
Maison et terrain	6 Impasse du Clos Poussé	C545	590 m²	Mr et Mme MOREAU Michel Annie
Maison et terrain	30 Les Doitorelles	ZY 87	900 m²	Mr DE NARDI et Mme DELBREIL
Maison et terrain	1 rue de la Forêt	C654	105 m²	CONSORTS JAMBU
Maison et terrain	21 rue de la Forêt	YC 241	1116 m²	Mme MUSTIÈRE Chantal
Maison et terrain	9 rue des Pohardières	C1856	2917 m²	Mr LEBAIN et Mme GUÉRIN
Maison et terrain	24 Le Bas Fouy	A1715	1404 m²	Mr GUÉRIF et Mme PEREIRA DE OLVERA
Terrain non bâti	Tartifume Les Prés Neufs	YA155	1529 m²	CONSORTS GUINOUE
Maison et terrain	1 rue du Chatelier	C1537	663 m²	Mr et Mme RABJEAU
Maison et terrain	1 rue de l'Orée du Bois	YA8	7400 m²	Mr et Mme SAMPIERI Jean - François
Maison et terrain	34 rue de la Forêt	YC 65p	1800 m²	Mr et Mme HARDY Daniel
Maison et terrain	4 rue du Monastère	C565 C566 C1294	182 m²	Mme BOURGEOIS Armélie
Maison et terrain	6 rue du Dolmen	C1795	44 m²	Mr PEREIRA RIBIERO Manuel
Maison et terrain	7 Les Doitorelles	C912C127C1696ZY62ZY63	538 m²	Mme COURGEON Yvonne
Terrain non bâti	Chemin Claire Fontaine	ZY 111 ZY112	1738 m²	Mme HOUTIN Marie
Maison et terrain	13 Chemin de la Vieille Cure	C 1725	1443 m²	Mme LEMONNIER Mr CERFON Paul
Maison et terrain	19 Rue des Ecureuils	YC 153	380 m²	Mr EKOUE et Mme ALLAIRE
Maison et terrain	9 rue des Pohardières	C1856	2917 m²	Mr LEBAIN V et Mme GUÉRIN C
Terrain non bâti	19 La Guimaurais	ZL 75 ZL74 ZL3	2868 m²	Mme BRUXELLES Gillette
Maison et terrain	2 chemin Claire Fontaine	C 583	609 m²	Mr BOUDET Hubert
Maison et terrain	10 rue du Monastère	ZY 142 ZY 143	772 m²	Mr RINCE Philippe

Exercice du droit de préemption de la commune :

Maison et terrain	3 impasse des Tulipes	C1886	177 m²	Mr et Mme TESSIER Claude
-------------------	-----------------------	-------	--------	--------------------------



Le recensement des personnes vulnérables

La constitution du registre des personnes vulnérables est une obligation légale, le maire étant chargé d'assumer la mise en œuvre des mesures de sauvegarde de ses administrés. Il s'agit d'un registre permettant en cas de plan-grand froid, plan-canicule ou comme cette année en cas d'épidémie, de contacter toutes les personnes vulnérables et isolées. Cela concerne principalement les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes adultes handicapées.

Comme indiqué dans le Flash Informations de juin 2021, ce registre a été établi sur la base de la liste électorale. Il n'est jamais clos car les inscriptions peuvent s'y faire à tout moment.

Les informations portent sur l'identité, l'âge, le domicile, et les coordonnées téléphoniques. C'est la raison pour laquelle nous demandons à tous ceux qui ne disposent que d'un téléphone mobile ou qui sont sur liste rouge de bien vouloir nous indiquer un moyen de les contacter.

Les seules personnes habilitées à travailler sur ce registre sont le maire, les agents et/ou les personnes dûment autorisées par l'autorité. Conformément au Code Pénal, toutes ces personnes sont tenues au secret professionnel.

Le Rendez-Vous des Sages

Après plus d'un an et demi d'absence, le 11 octobre dernier les Sages, respectant les consignes sanitaires (masque + pass) ont retrouvé le chemin de l'Herbier des Ages afin d'y partager un moment festif autour d'une tasse de café et un petit gâteau. L'ambiance était chaleureuse, les rires fusaient, tous étaient heureux de se revoir et attendent déjà leur prochain rendez-vous.

Le repas partagé

Le 18 novembre, les Aînés qui avaient l'habitude de se retrouver le premier et le troisième jeudi du mois afin de partager un déjeuner ont, enfin retrouvé la salle à manger de l'Herbier des Ages, dans le respect des règles sanitaires. Toutes les personnes seules et/ou isolées sont les bienvenues, elles peuvent s'inscrire près de la mairie au 02.40.55.20.06. Un seul changement est intervenu, le repas (au prix de 8 €) ne peut plus être réglé en espèces. Il est donc possible de régler au mois ou au trimestre par chèque ou prélèvement. Pour cette dernière formule, vous devrez fournir un relevé d'identité bancaire. Il n'y a pas de restauration pendant les vacances scolaires.

Journée de la Citoyenneté

Quand on parle de Journée de la Citoyenneté, il s'agit plutôt d'une matinée. Initialement prévue le samedi 25 septembre (journée nationale), ce rendez-vous citoyen a dû être annulé faute de participants (seules cinq inscriptions sont parvenues à la mairie).

Il est regrettable que les nouveaux arrivants, n'aient pas saisi cette occasion de contact avec les habitants qui leur auraient ainsi fait découvrir la commune au travers d'anecdotes tout en œuvrant à des ateliers participatifs pour tous.

Nous espérons pouvoir reporter ce moment de convivialité et de partage au printemps et ne manquerons pas de vous informer assez largement afin que vous soyez nombreux à y participer.

Toutes vos idées et propositions sont les bienvenues pour animer cette journée de la citoyenneté prévue le 21 mai 2022.

Nos centenaires



Mme Madeleine PARAGEAUD née PRETE est née le 13 mai 1921 à Moisdon. Elle grandit à la Meilleraye au village de la Gannerais, sur fond de guerre, entre ses parents et son frère aîné Emile. En octobre 1946, elle épouse Alexandre (décédé en 2016) et ensemble, ils s'installent sur une petite exploitation agricole à la Cossonnais.

Dix ans plus tard avec leurs quatre enfants, ils s'installent à la Chesnaie sur une plus grande exploitation. Un cinquième enfant viendra clore la fratrie composée de quatre garçons et une fille. Malgré le décès de deux de ses enfants, Madeleine tient bon.

Depuis 2016, elle vit à la maison de retraite de Trans-sur-Erdre où elle a soufflé ses 100 bougies.

Le courage et le dévouement n'ont jamais fait défaut à Madeleine tant pour tenir sa ferme que pour élever ses cinq enfants. Son entourage souligne sa gentillesse et sa générosité et ses petits-enfants continuent de l'appeler tendrement « mémé ».

Avec ce petit clin d'œil à Madeleine, nous voulons lui témoigner l'affection particulière que nous portons à celles et ceux qui traversant un siècle, appartiennent à l'histoire du lieu où ils ont passé une grande partie de leur vie.

Les mesures sanitaires alors en vigueur nous ont empêché d'assister à la célébration de cet anniversaire mais nous espérons bien pouvoir assister au prochain rendez-vous.

Après le décès de Mme BREGER, Mme Clémence MACE domiciliée sur la commune était devenue la doyenne. Hélas, des soucis de santé sont apparus et elle est décédée le 21 juillet 2021 quelques semaines avant son 100^{ème} anniversaire.

Le défibrillateur

Annoncé dans le Flash Info de juin, le deuxième défibrillateur a été installé courant septembre en cœur d'agglomération plus précisément à côté des toilettes publiques, face au mur de l'église.



Le rôle du défibrillateur est d'analyser le rythme cardiaque d'une personne pour ensuite, éventuellement, provoquer un choc électrique qui fera repartir l'activité cardiaque.

Un tel appareil permet, chaque année, de sauver 3.000 à 4.000 vies.

Ligne 348 - liaison aller-retour NANTES-LA MEILLERAYE

Rappel - Depuis septembre 2020, la commune est desservie par la ligne 348, à l'arrêt « cimetière » par deux allers-retours par jour, vers Nantes. Cette ligne ne fonctionne qu'en période scolaire. Le prix du billet est fixé à 2,50 €.

Dès le début de sa mise en place, nous étions prévenus que cette liaison était faite à titre expérimental pendant un an. Passé ce délai, si les voyageurs ne sont pas assez nombreux, la ligne 348 sera définitivement supprimée. En raison de la période de confinement et des mesures sanitaires alors en vigueur, la mairie a obtenu que la période d'essai soit prolongée de quelques mois, mais devant la raréfaction des voyageurs, nous craignons sa fermeture.

Les horaires sont actuellement les suivants :

DEPART	ARRIVEE
06H22 - Chemin de l'Oeillet	07h40 - Nantes Michelet
07h09 - Chemin de l'Oeillet	08h15 - Nantes Haluchère
17h15 - Nantes Mairie de Doulon	18h36 - Chemin de l'Oeillet
17h55 - Nantes St Jean Baptiste de la Salle	19h10 - Chemin de l'Oeillet

Les bacs poubelles

Il est rappelé que les usagers ne doivent pas laisser leurs bacs ordures ménagères et de tri sélectif sur la voie publique, ils doivent les rentrer le jour même de la collecte ou, au plus tard le lendemain matin. Si vous ne pouvez vous-même effectuer cette opération, demandez à un voisin, un membre de votre famille ou un ami de vous rendre ce service. En effet les conteneurs peuvent représenter un danger et gêner la circulation. Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende de 35 €.



Propreté de l'espace public

Contrairement à une idée faussement répandue, la propreté de l'espace public ne relève pas seulement du ressort des employés municipaux mais d'abord de l'ensemble des citoyens. C'est le devoir civique de chacun de balayer devant son domicile, d'arracher les herbes qui poussent le long de sa façade... au même titre que nous avons l'obligation de débayer la neige ou le verglas, afin d'assurer la sécurité de tous.

Les massifs et platebandes fleuris ne sont pas les lieux où l'on doit faire « crotter » son animal de compagnie, munissez-vous d'un sac et respectez ainsi le personnel chargé de l'entretien des espaces verts.

Recensement citoyen obligatoire

Les jeunes Français et Françaises âgées de 16 ans et domiciliés sur la commune doivent se faire recenser auprès de la mairie, munis du livret de famille et de la carte d'identité.

La Mairie (ou le consulat) vous remettra alors une attestation de recensement.

Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée).

Le Bureau du Service National (BSN) a mis en place une ligne téléphonique pour tous les administrés désirant des renseignements. Le numéro de téléphone est le suivant : 02.23.44.50.01
Pour plus d'information, consulter : service-public.fr et defense.gouv.fr

Adresse postale : BSN de Rennes 62 bd de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES

Carte d'identité ou Passeport

La procédure pour obtenir une nouvelle carte nationale d'identité ou un passeport a évolué et ne se fait plus à la mairie de la Meilleraye de Bretagne.

Vous pouvez effectuer votre demande de carte d'identité ou de passeport dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de prises d'empreintes digitales (les plus proches Châteaubriant, Nort sur Erdre, Ancenis...)

Il convient de prendre préalablement un rendez-vous et de remplir **un formulaire de pré-demande en ligne sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>**



Nouveaux agents communaux



MAGALI MOREAU

Un nouvel agent administratif a rejoint les services de la mairie. Magali Moreau a pris ses fonctions en septembre 2020 pour effectuer un remplacement.

A la fin de son contrat, il a été décidé de proposer à Magali de poursuivre ses missions à l'accueil de la mairie et aussi le service à la cantine et l'accompagnement des enfants sur les différents trajets.

AURÉLIEN SIMON ET LAURENT BÉNARD

Le service technique a vu aussi ses effectifs se renforcer afin de mieux répondre aux besoins puisque les domaines d'intervention sont très larges et variés.

Aurélien Simon, domicilié dans la commune était en intérim depuis plusieurs mois en renfort de Jérôme Ménard en charge de l'entretien des espaces verts, a signé un contrat aidé d'un an renouvelable une fois.

Laurent Bénard également domicilié dans la commune, a pris ses fonctions fin août 2021. Il est en charge de l'entretien des bâtiments et de la voirie, en binôme avec Jorge Cortes.



Elections en 2022

Rappel : le 4 mars 2022 reste la date limite d'inscriptions sur les listes électorales pour tout habitant souhaitant voter. Seuls les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans entre le 1^{er} janvier 2022 et le 23 avril 2022 sont invités à s'inscrire en mairie de préférence (inscription possible sur service publique)



L'élection du président de la République se déroulera les :

- Dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour
- Dimanche 24 avril 2022 pour le second tour

Les élections législatives, qui permettront d'élire 577 députés, sont prévues les :

- 12 juin 2022 pour le premier tour
- 19 juin 2022 pour le second tour

Évènements

MARCHÉ DE NOËL

En raison des restrictions sanitaires liées au Covid-19, les commerçants ont préféré annuler le marché de Noël prévu le 04 décembre 2021. L'organisation de cet évènement convivial imposait le port du masque et le contrôle obligatoire des Pass sanitaires.

CÉRÉMONIE DU 08 MAI

La cérémonie commémorative du 08 mai 1945 s'est déroulée à huit clos et en comité restreint, en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le jeudi 11 novembre 2021, les élus, les anciens combattants Meilleraye / Moisdon et les habitants se sont retrouvés devant le monument aux morts de la commune afin de commémorer la journée nationale de la victoire et de la paix, et aussi rendre hommage à tous les soldats morts pour la France.

LES ÉTANGS PARC DES LAVANDIÈRES

Les deux étangs ont été vidés le 22 novembre 2021 en raison d'une surpopulation de poissons chats.

Afin que l'écosystème de ce milieu redevienne dynamique et riche en habitats naturels pour la faune et la flore, les deux étangs seront à sec pour une durée d'un an.



Le service Portail Familles accessible via le lien <https://www.monespacefamille.fr/accueil/> est destiné à toutes les familles dont les enfants sont scolarisés dans la commune. Cet outil permet la gestion des inscriptions et des annulations aux services du périscolaire et de la cantine.

Ne pas oublier de valider le panier en bas de page après chaque modification effectuée sur le site internet sinon la demande ne sera pas enregistrée.

Les nouveaux arrivants sont invités à prendre contact avec la mairie pour obtenir toutes les informations utiles sur l'utilisation des services jeunesse et constituer le dossier. A l'issue de cet entretien, vos codes d'accès au portail familles vont être remis afin de créer votre compte en ligne et procéder aux inscriptions de vos enfants aux jours souhaités.

ANNULATION DE DERNIÈRE MINUTE : ENFANT MALADE

PÉRISCOLAIRE : il est conseillé d'appeler le Périscolaire dès que possible. Si l'enfant est absent plusieurs jours, les réservations doivent être annulées par la famille sur le portail familles, sinon des pénalités seront appliquées.

CANTINE : le repas du premier jour d'absence sera facturé puisque les repas sont déjà livrés. Si l'absence de l'enfant se prolonge, il est indispensable que la famille annule les réservations en cours sur le portail familles sinon les repas seront facturés et majorés d'une pénalité de 2 € par repas.

Si l'accès à internet ou l'utilisation de l'outil monespacefamilles.fr est difficile, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie dans les plus brefs délais pour signaler les problèmes rencontrés et trouver une solution.



La Poste

Depuis le 07 octobre 2021, le Relais Poste a changé de lieu et a traversé la rue.

Vous retrouvez le service postal au bar tabac PMU « Chez Manu » du lundi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Vous pourrez déposer et retirer colis et recommandés, envoyer des courriers et effectuer des retraits si vous êtes clients La Poste.



TARIFS 2021 / 2022

Tranches	Quotient familial	Prix de L'heure	Facturation au 1/4
1	Inférieur à 400 €	0.92 €	0.23 €
2	Entre 400 € et 650 €	1.04 €	0.26 €
3	Entre 651 € et 950 €	1.16 €	0.29 €
4	Entre 951 € et 1 250 €	1.24 €	0.31 €
5	Supérieur à 1 251 €	1.36 €	0.34 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : reconduction des tarifs en fonction du quotient familial

HORAIRE D'ACCUEIL : 7 h 15 à 8 h 30 et 16 h 20 à 18 h 30

• Prix du goûter : 0.60 €

CANTINE : Reconduction des tarifs

- 3.40 euros le prix du repas pour un enfant de la maternelle

- 3.60 euros le prix du repas pour un enfant du primaire

PÉNALITÉS

CANTINE

✓ Annulation de repas non effectuée : facturation du repas le 1er jour d'absence et application d'une pénalité de 2 € en plus du prix du repas à partir du 2^{ème} jour d'absence si le repas n'est pas décommandé par les familles via le portail familles

✓ Inscription non effectuée : facturation du repas + pénalité de 2 €

PÉRISCOLAIRE

✓ Inscrits et non présents : application d'une pénalité de 2.50€ de plus correspondant à la tranche horaire du matin et d'une pénalité de 4€ correspondant à la tranche horaire du soir, soit 0.50€ le quart d'heure

✓ Non-inscrits et présents : une pénalité de 0,50€ de plus par quart d'heure sera appliquée à partir de la présence de l'enfant.

✓ Dépassement horaire de fin d'accueil après 18h30 : 2€ par quart d'heure de retard

Opération cœur de bourg

Voici le contexte qui a conduit l'équipe municipale actuelle à demander en 2020 l'accompagnement de Loire Atlantique Développement (L.A.D.) afin de réaliser un plan stratégique d'action en vue de la requalification du cœur de bourg.

Commune rurale, la Meilleraye-de-Bretagne connaît une dynamique démographique et présentielle qui combine extension du bassin de vie nantais, développement des petites villes proches (Châteaubriant, Ancenis, Nort-sur-Erdre...) et désir de nature de la population.

La population communale a régulièrement décru depuis la fin du XIX^{ème} siècle. De 1800 habitants, elle avait atteint 1200 habitants à l'orée des années 2000.

Depuis, la population n'a cessé de croître pour atteindre plus de 1500 habitants aujourd'hui, soit une trentaine d'habitants supplémentaires chaque année entre 2007 et 2017. Si le rythme se poursuit, la commune pourrait retrouver le niveau démographique de la fin du XIX^{ème} siècle en 2030.

Comment concilier développement et préservation du cadre de vie ? Alors qu'un ménage sur deux est installé depuis moins de 10 ans sur la commune, comment continuer d'accueillir et proposer les services, commerces, équipements et logements attendus par la population ?

Pour donner un cadre opérationnel à ses réflexions et faciliter leur mise en œuvre, la commune a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt initié par le Département « Cœur de bourg / cœur de ville ».

Actionnaire de LAD SPL, la commune sollicite Loire-Atlantique Développement pour la réalisation de cette mission.

Cet accompagnement est centré sur le partage des regards et



Collaboration d'une administrée : Colorer les façades afin de rendre le bourg plus attractif.

des expertises : technique, d'usage, politique et citoyenne. Six étapes sont identifiées :

- 1 - se préparer,
- 2 - écouter et comprendre,
- 3 - imaginer, orienter,
- 4 - programmer, prioriser,
- 5 - préparer l'action,
- 6 - présenter.

A ce stade de l'étude les trois premières étapes ont été réalisées. La quatrième est en cours de réalisation. La programmation et la priorisation vont permettre à la commune :

- De hiérarchiser et organiser les interventions dans le temps (court terme, moyen et long terme) notamment en exerçant son droit de préemption urbain (D.P.U.)
- D'identifier les étapes nécessaires pour mener à bien chacun de ses objectifs en phase préopérationnelle
- D'identifier de manière non exhaustive un certain nombre de réflexions et d'études complémentaires à réaliser.

La dernière étape sera la présentation lors d'une réunion publique .

Autres informations

Section FNATH du Pays de la Mée Châteaubriant

NOS MISSIONS

La FNATH association des Accidentés de la Vie, est une association qui depuis 100 ans, défend et accompagne les personnes accidentées de la vie, pour faciliter leur accès aux droits dans le domaine des accidents du travail, des maladies professionnelles, mais aussi de toute maladie et handicap.

REVENDECTIONS ET DÉFENSE COLLECTIVE

La FNATH se mobilise, grâce à ses adhérents, pour défendre les droits collectifs auprès des pouvoirs publics. Notre représentativité nous permet chaque année d'obtenir l'amélioration des droits et le maintien d'acquis sociaux. Depuis 1921, nous interpellons les pouvoirs publics afin qu'ils intègrent nos revendications à leurs programmes et aux projets de lois. Nous alertons la société civile sur les dérives de la santé au travail et sur la citoyenneté des personnes handicapées, mais aussi sur les questions d'accès aux soins pour tous. Seule association représentative au plan national de TOUTES les victimes du travail, accident ou maladie, la FNATH agit au quotidien pour faire émerger la reconnaissance de nouvelles problématiques, telles que les affections psychiques (burn-out) ou l'exposition à des pesticides ou des agents chimiques...

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Au-delà de la défense collective, la FNATH accompagne, depuis

près de 100 ans, les personnes accidentées de la vie et leurs familles dans leurs démarches juridiques et administratives. Elle intervient pour faciliter leur accès au droit dans le domaine des accidents du travail (chutes, burn-out...), des maladies professionnelles (troubles musculo-squelettiques, amiante, cancers...), des accidents de trajet, mais aussi de toute maladie et handicap. Sur le terrain, nos juristes reçoivent, accompagnent dans les démarches de reconnaissance et d'indemnisation, et peuvent même assister nos adhérents devant certains tribunaux.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION :

accidents du travail # maladies professionnelles # amiante
burn-out # handicap # accès aux soins # pension d'invalidité # indemnisation # prévention santé au travail # drames sanitaires # risque routier professionnel # accidents domestiques ...

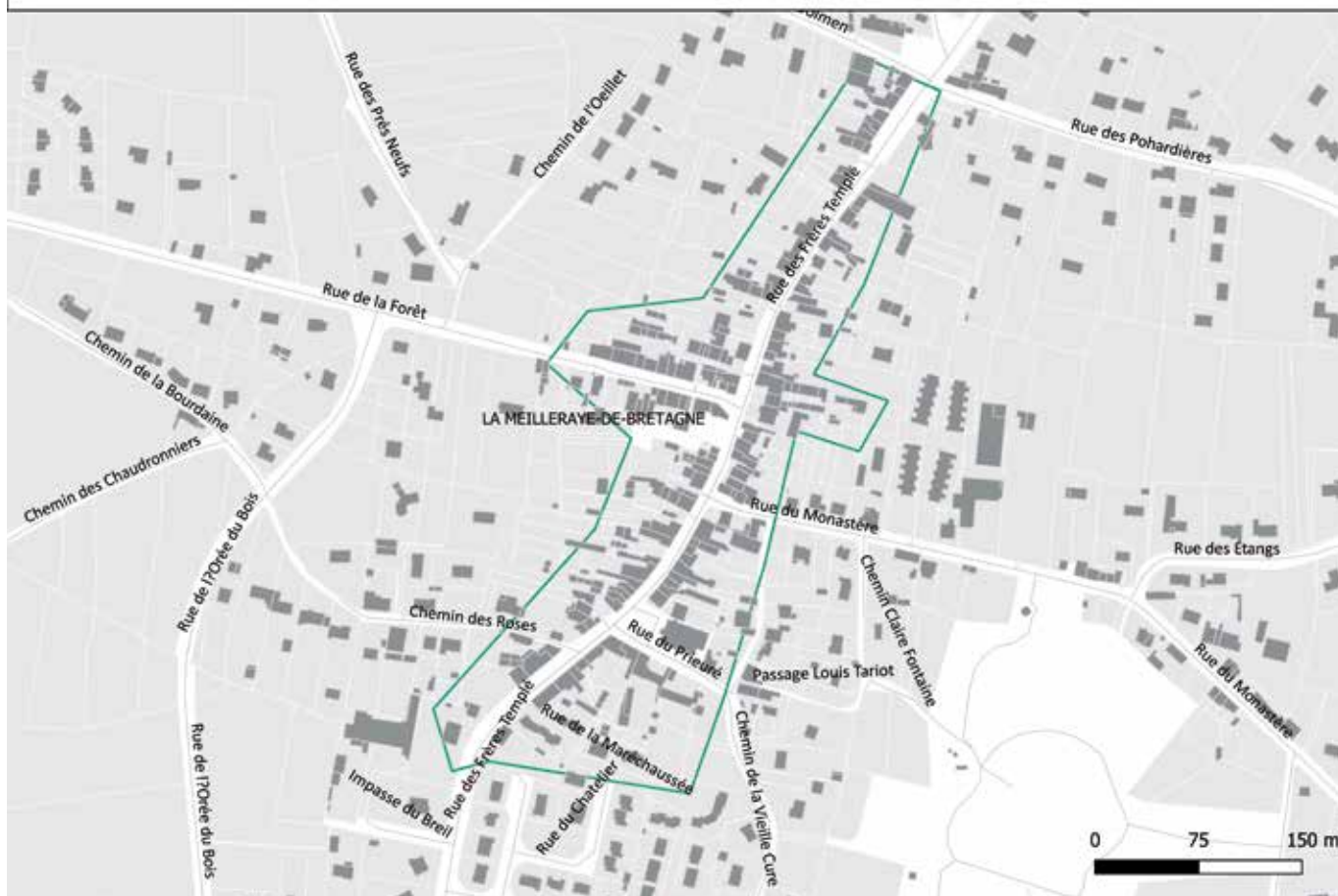
COORDONNÉES :

SECTION DU PAYS DE LA MEE

- Téléphone : 02 40 81 12 55
 - Mail : chateaubriant@fnath5629.org
 - Adresse : La Basse Morinais - St Aubin des Châteaux
- ##### GROUPEMENT Interdépartemental 44 - 56 - 29
- Téléphone : 02 40 69 84 71
 - Mail : fnath44assistante@wanadoo.fr
 - Adresse : 8 Rue Arsène Leloup - 44100 Nantes

Communauté de communes Châteaubriant-Derval Opération de ravalement des façades 2020-2025 Règlement d'intervention

PERIMETRE RAVALEMENT DE FACADE - LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE



Article 1 : durée :

L'opération d'aide au ravalement des façades est engagée du 18 mai 2020 jusqu'au 17 mai 2025 date limite d'accord de subvention.

Article 2 : budget :

Une dotation de 500 000 € est inscrite au budget de la Communauté de Communes sur la période concernée pour aider les propriétaires à réaliser des travaux ravalement des façades de 250 immeubles sur les 26 centres-villes et centres-bourgs des communes.

Elle est complétée par une dotation de 660 € par immeuble individuel et 1 380 € par immeuble en copropriété finançant une mission gratuite d'information et de conseil des propriétaires par un architecte-conseil de l'opérateur Citémétrie avec suivi administratif.

Article 3 : périmètre :

Les façades des immeubles éligibles doivent être situées dans les périmètres des centres-villes et centres-bourgs déterminés par les communes.

Article 4 : bénéficiaires :

Les bénéficiaires de l'aide intercommunale sont :

- Les personnes physiques ou morales propriétaires d'une maison individuelle ou d'un immeuble à usage d'habitation ou mixte (habitation et autre usage) ;
- Les syndicats de copropriétaires (syndic professionnel ou bénévole) d'immeubles à usage d'habitation ou mixte (habitation et autre usage).

Article 5 : bâtiments éligibles :

Les bâtiments doivent être âgés de plus de 15 ans. Les façades doivent être visibles depuis l'espace public et ne pas avoir fait l'objet de travaux de ravalement dans les 10 ans précédant la demande.

Sont exclus :

- Les immeubles non décents, ne répondant pas à la réglementation sanitaire départementale ou étant frappés d'un arrêté d'insalubrité (sauf si projet de réhabilitation globale de l'immeuble ou du logement concerné).
- Les immeubles comportant des matériaux ou des accessoires n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation du droit des sols, sauf si le propriétaire s'engage à une mise en conformité du bâtiment au regard de la réglementation en vigueur.

Article 6 : conformité avec la réglementation

Les travaux doivent être déclarés en mairie sous forme d'une déclaration préalable ou intégrés à une demande de permis de construire.

Les travaux doivent respecter les règles d'urbanisme en vigueur et les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France si le bâtiment est situé dans un rayon de 500 mètres autour d'un monument protégé.

Article 7 : travaux éligibles

Les travaux doivent permettre de résoudre toutes les problématiques existantes et intégrer la réfection de l'ensemble des éléments dégradés.

Les travaux doivent être réalisés par une (ou des) entreprise(s)

inscrite(s) au registre du commerce et des métiers.

Travaux directement liés à la façade :

- Nettoyage et réfection des peintures de qualité suivant avis de l'architecte-conseil de Citémétrie,
- Réfection complète des façades (en pierre de taille, enduites à la chaux, peintes ou badigeonnées, à pans de bois, tuffeaux, briques),
- Installation des menuiseries neuves (fenêtres, porte d'entrée, porte de garage),
- Traitement de l'étanchéité de la façade intégré à la réfection,
- Réfection et reprise des éléments de modénatures : bandeaux, corniches et tout élément architectural remarquable.

Travaux annexes éligibles à condition qu'ils soient complémentaires au ravalement de la façade :

- Nettoyage, peinture et réfection des garde-corps et des balcons,
- Réfection des éléments de zingueries (gouttières, chéneaux, descentes d'eaux pluviales),
- Réfection des souches de cheminées,
- Déplacement et/ou suppression de coffrets de branchement et des arrivées de lignes,
- Les coûts d'installation de chantier (installation et repli d'échafaudages, signalisation, nettoyage du chantier).

Sont exclus :

- Les ravalements partiels des façades,
- Les travaux de remise en état des devantures commerciales,
- Les travaux de réfection de toiture, les menuiseries PVC.

Article 8 : subvention

Le montant de la subvention est fixé à un plafond de 3 000 € dans la limite de 20% du montant hors taxe des travaux par immeuble. Elle est valable 12 mois à compter de sa notification.

Article 9 : formalités à remplir avant travaux

Le propriétaire (ou syndicat de copropriétaire) doit autoriser l'opérateur Citémétrie, missionné par la Communauté de Com-

munes, à effectuer une visite pour s'assurer de la décence du/ des logement(s) de la maison individuelle ou de l'immeuble concerné par le ravalement de façades.

Le propriétaire (ou syndicat de copropriétaire) doit remplir un formulaire de demande de subvention et fournir les pièces suivantes :

- Devis et descriptif(s) des travaux daté(s) de moins de 6 mois,
- Photo de(s) façade(s) concernée(s),
- Plan côté de(s) façade(s),
- Relevé d'Identité Bancaire,
- Copie de la déclaration préalable de travaux ou permis de construire (le cas échéant), formulaire et pièces du dossier.
- Justificatif de l'enregistrement au registre national d'immatriculation pour les copropriétés.

Article 10 : engagement des travaux

Le propriétaire (ou syndicat de copropriétaire) ne doit pas engager les travaux avant réception du courrier de la Communauté de Communes notifiant l'attribution de la subvention.

Article 11 : communication durant les travaux

Le propriétaire (ou syndicat de copropriétaire) s'engage à poser durant le chantier un panneau d'information fourni par la Communauté de Communes.

Article 12 : formalités à remplir après travaux

Le propriétaire (ou syndicat de copropriétaires) doit fournir les pièces suivantes :

- Accord sur la déclaration préalable de travaux ou permis de construire,
- Copie de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT),
- Photos de façades ravalées,
- Factures des travaux.

La maison des adolescents

Des questions à poser, un besoin d'être écouté ?

La Maison Des Adolescents de Loire-Atlantique (MDA) est un lieu d'échange pour les jeunes. D'accès facile, elle se veut un lieu ouvert où, en confiance, l'adolescent(e) peut faire part de ses difficultés. L'anonymat y est totalement respecté. La MDA dispose d'une antenne pour le Nord du département.

POUR QUI ?

- Les jeunes âgés de 11 à 21 ans qui rencontrent des difficultés en tant qu'adolescent
- Les parents, familles et entourages des adolescents

POUR QUOI ?

- Accueil et conseil dans les démarches des adolescents, seuls ou accompagnés d'un parent, d'un ami, d'un frère, d'une sœur, d'un professionnel, etc...
- Les adolescents peuvent parler de tout ce qui peut les préoccuper : les relations familiales, la scolarité, les relations amicales/amoureuses, le stress, la déprime, les questions de santé, etc ...

QUI VOUS ACCUEILLE ?

L'équipe de la Maison Des Adolescents est composée d'éducateurs, de conseillers, de psychologues et de travailleurs sociaux.

Elle travaille aussi en collaboration avec de nombreux autres spécialistes extérieurs (nutritionnistes, pédiatres, psychiatres, médecins...) vers lesquels elle peut vous orienter si besoin.

Pour les jeunes, l'accueil est libre et confidentiel. Les entretiens sont gratuits, sans formalité administrative, et dans le respect de l'anonymat.

Un accompagnant social vous recevra en **entretien individuel** ou avec les personnes qui vous accompagnent si vous le souhaitez, pour vous écouter, échanger autour d'une question, d'un malaise ou d'un souci ou toute autre question sur les sujets qui vous préoccupent, faire le point sur une situation difficile pour vous. Il pourra ensuite vous orienter vers les équipes de la Maison Des Adolescents tels que psychologue, pédiatre, psychiatre ou vers les partenaires extérieurs de la MDA.

HORAIRE ET ACCÈS :

Accueil sur rendez-vous uniquement.

Plus d'informations par téléphone au : 02 40 51 55 60

Lecture publique : la bibliothèque

HORAIRES DES PERMANENCES :

jeudi 15h - 18h
samedi 14h - 17h
dimanche 10h - 12h

Inscription sur place, une carte nominative et gratuite est délivrée immédiatement permettant à chaque utilisateur d'emprunter livres, magazines et revues.

Le catalogue des ressources de l'ensemble des bibliothèques et des médiathèques du territoire, ainsi que la ludothèque est consultable en ligne sur : www.mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr

Grâce à ce moteur de recherches multicritères, de nombreuses informations sont accessibles en ligne : consultation, réservation, dernières acquisitions et actualités des différents établissements.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : programme 2020-2025

**Vous souhaitez rénover votre logement ou votre immeuble ?
Bénéficiez d'un accompagnement gratuit et personnalisé**

✓ Réhabilitation des espaces communs des copropriétés : hall, cage d'escaliers

POUR QUELS TRAVAUX :

- ✓ Rénovation énergétique : changement du chauffage, de la ventilation, isolation des murs, combles, menuiseries
- ✓ Adaptation des logements au vieillissement et au handicap : remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, barres d'appui, réhaussement de cuvette wc, lavabo PMR
- ✓ Réhabilitation des logements dégradés : mise aux normes globales.

Contact : Maison de l'habitat - 28 rue Pasteur - 44110 Châteaubriant

Assistance gratuite OPAH Citémétrie

Contact : 02 85 52 33 31 ou opah.cc-chateaubriant-derval@citemetrie.fr

Urbanisme : Application du droit des sols (services ADS)

Depuis le 1^{er} mars 2021, les services **d'Application du Droit des Sols** (ADS) mettent en place le déploiement progressif de la dématérialisation des dossiers d'urbanisme.

Ce dispositif gratuit permet aux habitants du territoire et aux professionnels de l'immobilier de déposer tous leurs dossiers et demandes d'urbanisme sous format numérique : certificat d'urbanisme (CU), permis de construire (PC), déclaration préalable (DP), permis d'aménager, permis de démolir.

Ce nouveau service est accessible via la plate-forme sécurisée FranceConnect ou via la création d'un compte spécifique : <https://ccc.urba.netagis.fr/NetADS:sve/CCCD44>

L'objectif de ce **guichet électronique unique** est la dématérialisation intégrale des démarches liées à l'urbanisme au 1^{er} janvier 2022, selon la réglementation qui entrera en vigueur à cette date et en lien avec les 26 mairies de l'intercommunalité.

Aide à l'achat d'un vélo électrique : 100 €

La communauté de communes propose une aide de 100 € aux habitants du territoire Châteaubriant-Derval pour acheter un vélo à assistance électrique.

POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE À L'ACHAT, IL SUFFIT :

- ✓ d'être majeur,
- ✓ d'habiter sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
- ✓ d'acheter son vélo à assistance électrique dans un commerce implanté sur le territoire
- ✓ L'aide de 100 € est attribuée par foyer fiscal et par an avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

DÉMARCHES :

Il suffit de télécharger et compléter la convention de demande d'aide

Contact : 02 40 28 79 60 ou maison.mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr

Il est nécessaire de rassembler les documents suivants :

- ✓ une copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique (achat réalisé dans un commerce du territoire à compter du 1^{er} janvier 2021)
- ✓ une attestation sur l'honneur à ne pas revendre le vélo avant un an
- ✓ un relevé d'identité bancaire (RIB)
- ✓ un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ une copie de certificat d'homologation du vélo (NF EN 15194).

L'ensemble des documents est à déposer à la Maison de la Mobilité à Châteaubriant ou à transmettre par voie postale au siège de la communauté de communes - Service Mobilité - 5 rue Gabriel Delatour 44110 Châteaubriant.

PASS CULTURE

***Tu as 18 ans, profite de 300 €
pour découvrir la culture autour de chez toi***

Le Pass Culture est accessible à tous les jeunes de 18 ans sans condition de ressources sur tout le territoire. **Ce forfait de 300 €** pendant 24 mois peut être utilisé pour l'achat de billets (cinéma, concert, spectacle, musée...), de **biens culturels** (livres, disques, instruments de musique...), de **cours de pratiques artistiques** ou de **services numériques** (jeux vidéo, musique en ligne, certaines plateformes de VOD, presse en ligne, ebooks...).

***Tu as entre 15 et 18 ans,
le Pass Culture est accessible pour toi aussi en 2022***

Le Pass Culture va être complété à partir du 1er janvier 2022 pour les adolescents à partir de 15 ans. Les jeunes, scolarisés ou non, qui en font la demande pourront bénéficier de 20 euros l'année de leurs 15 ans, 30 euros l'année de leurs 16 ans et 30 euros l'année de leurs 17 ans.

Le reliquat peut être reporté d'une année sur l'autre si la somme n'est pas totalement dépensée, et le catalogue sera légèrement différent de celui proposé aux plus de 18 ans. En tout, un jeune qui fêtera ses 15 ans en 2022, bénéficiera chaque année des sommes du Pass Culture et pourra donc avoir accès à 380 euros de produits culturels grâce à ce dispositif.

POUR BÉNÉFICIER D'UN COMPTE PERSONNEL NUMÉRIQUE, IL FAUT :

- avoir 18 ans au moment de l'activation du compte personnel numérique. La démarche est possible jusqu'à la veille du 19^{ème} anniversaire
- résider en France métropolitaine. Si vous êtes étranger, vous devez résider en France depuis plus d' 1 an.
- souscrire aux conditions générales d'utilisation de l'application.

LORS DE L'INSCRIPTION, IL FAUT SCANNER ET JOINDRE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- pièce d'identité
- justificatif de domicile à votre nom. Si vous n'en avez pas, vous devez joindre un justificatif de domicile de la personne qui vous héberge, une attestation d'hébergement et la pièce d'identité de la personne qui vous héberge.

Une fois que votre inscription est acceptée, vous recevez une confirmation par courriel et votre compte est crédité d'une somme de 300€ à utiliser dans les 2 ans. La somme peut être utilisée en une seule ou plusieurs fois selon l'activité ou l'achat concerné. Le montant de vos achats est déduit automatiquement de votre crédit.

Informations complémentaires et téléchargement de l'application en se connectant sur la page : <https://pass.culture.fr/>

Activités, Entreprises et Commerces

Ambulances, TAXI ABM

Bernard et Bruno SANSOUCY ont le plaisir de vous annoncer qu'ils ont repris la direction de l'entreprise TAXIS NAVAL. A la tête de la société ABM Ambulances et acteurs locaux du transport sanitaire depuis plus de trente ans, les deux dirigeants ont à cœur de garantir une continuité de service ainsi qu'un service d'ambulance pour l'ensemble de leur clientèle. Aussi, les prestations, l'organisation et le personnel demeurent identiques. Bernard et Bruno Sansoucy remercient chaleureusement toutes les personnes qui leur permettent, chaque jour, d'assurer des services de qualité, conformes à leurs valeurs et engagements depuis toutes ces années. Un grand merci également à tous les clients, pour leur confiance et leur fidélité.



Mme MERIT Béatrice Psychologue clinicienne et Psychothérapeute

Tél : 06.21.77.90.40

Meilleréenne depuis peu, Mme MERIT ouvre son cabinet au 10 bis, résidence des Tilleuls argentés à La Meilleraye-de-Bretagne.

Très tôt son intérêt pour l'être humain et les sciences humaines l'ont conduit à choisir un travail tourné vers l'autre.

Elle a suivi un cursus universitaire à la Faculté de Nantes en psychologie clinique et psychopathologie ce qui lui permet d'accompagner les enfants, les adolescents et les adultes.

Elle poursuit sa formation auprès de séminaires, de conférences afin d'être au plus près de l'évolution humaine dans notre société.

La vie nous bouleverse parfois. Ça ne va pas de soi dans notre rapport aux autres, dans la famille, à l'école, dans notre rapport au corps, au deuil, aux pensées envahissantes, aux émotions...

Le quotidien s'en trouve affecté. Alors, elle vous invite à venir déposer « ce qui ne va pas » Ensemble, dans le respect, sa façon d'accueillir votre parole singulière amènera le travail psychique à se réorganiser et tendre vers du nouveau, du vivant.

Les exploitants agricoles :

Si la commune encourage et soutient ses commerçants et artisans, elle pense également à ses agriculteurs.

Dans les années 1980, il y avait environ 35 exploitations sur notre commune, aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une quinzaine. Soyons donc conscients qu'en milieu rural, il est préférable de voir des champs entretenus plutôt que des terrains en friches.

Certains riverains n'hésitent pas à jeter leurs déchets verts (ou autres...) dans le champ du voisin sous prétexte que ce n'est que de l'herbe. C'est ignorer que cette herbe pollue la culture qui y est faite, est impropre à la consommation du bétail et que les déchets peuvent occasionner des dommages importants tant au matériel qu'aux animaux.

Soyons donc respectueux de leur travail, de la nature qu'ils entretiennent et remercions-les pour tout ce qu'ils apportent à notre environnement.

Une réunion de la commission Agriculture se tiendra en début d'année (la date sera communiquée dès que possible). En première partie, le syndicat Chère-Don-Isac proposera une information sur la plantation de haies bocagères.

La mairie invite donc les exploitants agricoles à venir nombreux à cette réunion. Vous pouvez d'ores et déjà indiquer à la mairie (02.40.55.20.06) les sujets que vous souhaiteriez voir abordés.

Gauthier Auto

Après plusieurs mois de travaux (non sans rebondissements), Gauthier Auto, a ouvert ses portes depuis le 22 novembre 2021 : entretien, réparation et vente de véhicules d'occasion.

En activité depuis maintenant plusieurs années, nous espérons pouvoir mettre à votre service notre savoir-faire et nos compétences.

L'équipe est actuellement composée de trois personnes :

- Guillaume, gérant, passionné de voitures et de mécanique depuis son plus jeune âge
- Marie, sa compagne, en charge de la partie administrative et comptable
- Morgan, technicien confirmé, lui aussi passionné de mécanique

Un mécanicien supplémentaire devrait également rejoindre l'atelier très prochainement.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02.40.55.17.41 ou par mail : guillaumegauthierauto@gmail.com.

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 ainsi que le samedi matin de 9h00 à 12h00.

En espérant vous rencontrer prochainement !
A bientôt !

L'équipe Gauthier Auto



Mr HANNEBOUW Thomas - Atlantik Plafond - spécialiste des plafonds tendus

Riche d'une expérience professionnelle de 8 ans en qualité de technico-commercial, Mr Thomas Hannebouw crée son entreprise en 2013 Atlantik Plafond « du sol au plafond » située pendant quatre ans dans le centre-ville de Nozay.

En 2017, il s'installe avec sa famille à La Meilleraye-de-Bretagne et transfère également son activité professionnelle dans notre commune.

C'est un artisan passionné et spécialiste de la pose de plafonds tendus à base de film PVC, d'incorporation d'éclairage et de la pose de revêtements de sol.

L'installation de plafond tendu présente de nombreux avantages puisque la pose confiée à un artisan spécialisé est rapide. Produit résistant à l'humidité, excellent isolant phonique et thermique, d'un esthétisme incomparable prévu pour durer dans le temps. A découvrir : une gamme complète de couleurs en aspect mat, satiné ou laqué.

Les chantiers réalisés se situent en Loire-Atlantique et dans les départements limitrophes, pour les particuliers, les entreprises, les magasins, etc...

Contact par téléphone au : 06 17 99 71 37 ou par mail à : contact@atlantikplafond.fr
Site internet : www.atlk.fr
Facebook : #atlantikplafond



École publique

L'école publique accueille cette année 107 élèves de la Toute Petite Section au CM2, répartis sur 7 classes.

Le dispositif 100% réussite concerne les classes de CP et CE1 en REP (Réseau Education Prioritaire), ce qui a pour objectif d'alléger fortement les effectifs en classe de CP (9 élèves) et CE1 (12 élèves). Cela fait maintenant 7 ans que nous appartenons au réseau du collège Ville-aux-Roses de Châteaubriant, ce qui nous a permis d'ouvrir 2 classes et d'adhérer à des projets éducatifs porteurs.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, plusieurs projets éducatifs et culturels seront proposés aux élèves :

- Participation de plusieurs classes au prix littéraire « Les Incorruptibles »
- Projet artistique sur le thème de la différence pour la classe de CM2, avec la participation de comédiens et danseurs professionnels. Ce projet est organisé par la Communauté de Communes
- Le projet « Lire et faire lire » fait son retour après une pause sanitaire. Une bénévole vient proposer des lectures en classe pour les élèves de la moyenne section au CE1
- Au travers d'une lecture de l'album « Le Loup qui voulait faire le tour du monde », les élèves vont pouvoir découvrir des cultures différentes dans différents projets



- Le jardin de l'école est l'objet d'une réflexion importante cette année, entre les différents acteurs concernés : école, parents d'élèves, commune. Suite au travail artistique mené l'année dernière, l'aménagement va être repensé pour en faciliter l'usage et le rendre plus agréable

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année auprès de la Mairie. Pour septembre 2022, les inscriptions sont les bienvenues dès le mois de janvier afin de préparer au mieux la prochaine rentrée, en Très Petite Section (enfants nés avant juillet 2020) ou Petite Section (enfants nés en 2019) ! Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'école au 02.40.55.20.31 ou par mail : ce.0440592e@ac-nantes.fr

École Privée Sainte Marie

Pour cette nouvelle année scolaire, l'école Ste Marie compte 4 classes avec 5 enseignantes.

L'effectif élèves pour cette rentrée 2021-2022 est de 87.

Martine Cailbault en CM2, Laura Barbin en CE2-CM1, Marie Bernard en CP-CE1 et enfin, pour les maternelles, les élèves sont encadrés par Henriette Noël le lundi et Emmanuelle Rogard. À noter que Emmanuelle Rogard a été nouvellement nommée chef d'établissement.



L'école peut aussi compter sur l'aide précieuse de deux ASEM : Mylène Cotteux et Sara Magnam.

Les projets à venir sont nombreux. Ste Marie continue de découvrir son environnement local à pied, à vélo ou encore en calèche. Des balades à vélo sont programmées tout au long de l'année pour les élèves de CM1 et CM2 avec l'association Véli-Vélo. Les élèves se rendront au cinéma plusieurs fois au cours de l'année.

La fin d'année se vivra au lac de Vioreau pour l'ensemble des élèves au sein d'activités adaptées à leur âge.

Les portes ouvertes de l'école auront lieu le samedi 15 janvier dans la matinée. L'équipe pédagogique et ses parents d'élèves seront ravis de vous faire découvrir notre chaleureuse école.

De gauche à droite : Martine Cailbault (CM2), Mylène Cotteux (ASEM), Emmanuelle Rogard (PS-MS-GS), Laura Barbin (CE2-CM1) et Marie Bernard (CP-CE1)

Amicale laïque

COMPOSITION DU BUREAU

LE ROUX Mathieu	Président
AUBERT Bastien	Vice-Président
LEBRETON Pierre	Trésorier
LE ROUX Aurore	Secrétaire

**On a besoin de vous, alors pensez à devenir membre. Merci !
N'hésitez pas à nous faire part de vos idées par mail !**

Nos manifestations pour 2022 :

- ✓ Repas de l'amicale, le 20 Février 2022
- ✓ Chasse aux œufs de pâques, le 10 Avril 2022
- ✓ Marché de l'amicale (vide jouet, vide dressing), 21 Mai 2022
- ✓ Assemblée Générale Annuelle, le 23 Septembre 2022
- ✓ Fête d'Halloween, le 26 Octobre 2022
- ✓ Noël des enfants, le 17 décembre 2022



POUR NOUS JOINDRE OU DEVENIR MEMBRE :

e-mail: amicalemeilleraiedebretagne44@gmail.com
Courrier: 96 rue des Frères Templé 44520 la Meilleraye de Bretagne
Pour nous suivre et participer à nos manifestations :
Facebook: <https://www.facebook.com/Amicale.delaMeilleraiedebretagne>

Aider nous à faire vivre notre belle commune.

Association des Parents d'Elèves

Nous vous présentons le **nouveau bureau de l'APE** pour l'année 2021-2022 :

- Présidente : Sabrina Freihaut
- Trésorière : Nolwenn Buard

Sans oublier les membres : Chloé MORTELETTE, Cécile COTTIN, Muy-CI LAUNAY, Mathilde BITON, Noémie AUBERT-JASLIER, Jean-Jacques MARAIS et Mathieu LEROUX

Tout au long de l'année, l'APE vous propose:

ACTIONS :

- Brioches Vendrennes
- chocolats Initiatives
- madeleines BIJOU

MANIFESTATIONS:

- fête de l'école Amicale-APE 26 juin 2022



En rejoignant l'APE, en participant aux actions et aux manifestations, nous faisons vivre notre école !
Les bénéfices sont reversés à l'école pour financer une partie des projets proposés par l'équipe enseignante ou pour renouveler le matériel scolaire.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook :

www.facebook.com/ape.meilleraie (école publique-site officiel)
ou par mail: ape.meilleraie@gmail.com

**Nous comptons sur votre implication,
L'APE**

APEL - OGEC

Malgré la crise sanitaire qui persiste, les associations OGEC et APEL de l'école Ste Marie, se sont étoffées et renouvelées et ont décidé de repartir, de l'avant !

Avec l'équipe éducative, nous relançons les projets de développement de notre école :

Son embellissement ainsi que sa signalétique, le tout en adéquation avec le projet d'école E3D (Ecole en Démarche globale de Développement Durable).

Nous tenons à remercier les parents d'élèves pour leur engagement qui font que notre école, celle de nos enfants, soit la plus agréable à vivre.

LE BUREAU APEL :

Président : LEMARIE Remy
Vice-Président : GENDRY Ghislain

Le bureau OGEC n'a pas encore son nouveau bureau l'AG est prévue fin décembre.

OGEC ACTUEL :

Président : Anthony LEPAROUX
Vice-président : Frederick DOUSSET

Animation Sportive Départementale



COMMUNE DE LA MEILLERAYE DE BRETAGNE :

Années Public	2016/ 2017	2017/ 2018	2018 / 2019	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022
CE	11	20	16	15	16	18
CM	14	20	10	11	18	18

Cette année, malgré le contexte encore un peu compliqué, le nombre d'enfants de la commune de la Meilleraye de Bretagne, à venir faire du sport chaque mercredi de 9h45 à 12h15, a de nouveau augmenté, en passant de 34 à 36 enfants. Les 2 cours de CE et CM affichent complets.

ACTIVITÉS SPORTIVES PROPOSÉES

- Les activités sportives sont proposées sous forme de cycles d'apprentissage. Ces cycles durent de 6 à 8 semaines. Les enfants y apprennent des sports divers et variés comme, l'athlétisme, la course d'orientation, les sports collectifs, des jeux de raquettes, la gymnastique, tir à l'arc, la boxe, le roller, etc...

- Les vacances scolaires sont également animées par des stages sportifs. Depuis cet été, les stages sont essentiellement organisés en demi-journée. Ceux-ci présentent l'avantage de faire découvrir d'autres sites et d'autres sports aux enfants (Escalade, tennis, squash, tir à l'arc, VTT, parcours d'orientation, équitation...). L'aide financière apportée par l'Office Intercantonal des Sports (O.I.S.) permet de réduire les coûts de ces stages et ainsi d'être accessible à un plus grand nombre de familles des communes de Moisdon la rivière, Issé, La Meilleraye de Bretagne, Louisfert et le Grand Auverné.

- Beaucoup de stages sont également organisés sur le site de Vioreau. Le développement de la base départementale permet aux enfants de venir pratiquer des activités comme la voile



(catamaran, planche à voile), canoë, VTT, escalade, tir à l'arc, et d'autres encore.

- Tous les ans, d'autres animations sont organisées comme le triathlon, le mondialito, le RAID famille, une sortie karting pour les adolescents de 11 ans à 15 ans, ... etc.

L'ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE SUR LE SECTEUR :

Depuis le mois de septembre, plus de 220 enfants et adolescents, de 7 à 15 ans, participent chaque semaine aux activités sportives mises en place par l'éducateur du Département de Loire Atlantique sur le secteur de Moisdon.

Erwan DANILO
Éducateur Sportif Département de Loire-atlantique
TEI : 06 86 07 95 22
erwan.danilo@loire-atlantique.fr

OIS

QU'EST-CE QUE L'OIS ?

L'Office Intercommunal des Sports (OIS) de l'ex-canton de Moisdon la Rivière est composé de délégués des différentes communes : Issé, Louisfert, Grand Auverné, La Meilleraye de Bretagne et Moisdon la Rivière.

Les membres du bureau

Président : Mr QUELENNEC Philippe

Secrétaire : Mme MAUCHIEN Patricia

Secrétaire adjoint : Mr BRADANE Sébastien

Trésorière : Mme PIERRISNARD Béatrice

Trésorière adjointe : Mme ROBIN Béangère

L'OIS est financé par les communes qui donnent chacune une subvention d'un montant de 0,30 € par habitant

Il participe à l'organisation des événements sportifs à destination de nos jeunes, notamment durant les petites et grandes vacances. Ils sont encadrés par des éducateurs sportifs du département.

QUEL EST SON RÔLE ?

- il assiste l'animateur sportif du secteur dans ses missions, soutenir ses actions mises en place par l'animation sportive départementale, lui financer des équipements sportifs et aider à la formation des jeunes cadres des associations sportives locales (financièrement et techniquement).

- il permet également aux adultes de bénéficier d'une séance hebdomadaire de multisports à Moisdon la Rivière, actuellement encadrée par Fabien Chabot.

SES ACTIONS EN 2021 :

- le financement des activités sportives proposées durant l'été par l'animation sportive départementale en milieu rural pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Cette année les animations proposées étaient la participation aux stages de vacances (Equitation au château) et la sortie karting du mois de juin.
- la participation au financement de formation d'arbitrage et d'encadrement auprès de 2 clubs de foot (EDMM et LUSTVI).
- l'achat de chasubles pour les multisports adultes.

Un grand merci à Erwan, Antony, Aël et David pour leur investissement auprès de nos jeunes.



Pour nous contacter :
06 19 76 76 29 (président)
oisdudon@gmail.com

Amitiés sportives
Le bureau de l'OIS

Associations et Divers

SCOLARITE



ECOLE PUBLIQUE

Amicale laïque

Président : Mr LE ROUX Mathieu

Email : amicalemeilleraiedebretagne44@gmail.com

A.P.E - Association de parents d'Elèves

Présidente : Mme FREIHAUT Sabrina

Email : ape.meilleraie@gmail.com

ECOLE STE MARIE

O.G.E.C. organisme de Gestion des Ecoles Catholiques

Président : Mr LEPAROUX Anthony

39, La Corbière - la Meilleraie - 06.13.61.24.08

A.P.E.L : Association de Parents de l'Enseignement Libre

Président : Mr LEMARIE Rémy

7 rue du Monastère - La Meilleraie - 06 62 05 99 81



CULTURE

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Responsable professionnelle : Mme JAMAULT Frédérique

Responsable bénévole : Mme PARAGEAUD Ghislaine

02.28.50.44.78

OCCM Office Culturel de l'ex-canton de Moisdon

Président : Mr PRÉTÉ Laurent -1, les Teunières - La Meilleraie

06.70.05.28.06

X'TREM POTE'S

Président : Mr LEPAROUX Anthony

39, la Corbière - 44520 La Meilleraie - 06.13.61.24.08

SERVICES

MEIL'INFO cours informatique

Mr CHANTÔME Jean-Luc - 02.40.55.23.47

2 personnes/cours - horaires à la demande - 40 € / 10 heures

SPORTS ET LOISIRS



E.D.D.M.M. -Etoile du Don Moisdon Meilleraie football

Président : Mr ROBERT Jérémy La Herbetière

44520 Moisdon la Rivière - 06.23.09.39.46

Vice-Présidents : Mr ROUL Dominique (Moisdon)

06.08.24.81.96 et Mr SERVANT Pierrick- Le Bêchis

44520 La Meilleraie - 06.61.56.21.95

Inscriptions et entraînements :

Mme GUILLEMARD Gaëtane (secrétaire) au

06.75.54.69.95 - Mail : guillemard.gaetane@orange.fr

Mr PHELIPPEAU Jimmy responsable des jeunes des Forges

06.70.52.54.66 (foot animation jusqu'aux U18)



JUDO CLUB

Enfants âgés de 5 à 7 ans :

le mardi de 18h30 à 19h45

Enfants à partir de 8 ans :

le mardi de 19h45 à 21h00 et le vendredi de 19h à 20h30

Vacances scolaires sauf Noël et été :

le vendredi de 19h à 20h30 pour tous les judokas

Contacts : M. THIEBAUT Nicolas au 06.03.68.13.95.

ou Mme ROSE Christelle au 06.18.29.05.68

Email : judoclublmeilleraie@laposte.net

Mail : thiebautnicolas@sfr.fr



AMSM Association Meilleraienne des sports mécaniques

Président : Mr CLOTEAU Jean-Sébastien Rue du Pâtis Dom

Georges - Grand Auverné 06.79.92.95.90

Entraînement le dimanche matin

MARCHE NORDIQUE :

Les séances se déroulent le jeudi soir de 18 h 15 à

20 h sur plus de 14 circuits référencés, RDV sur le

parking de l'école Sainte Marie, co-voiturage pour

se rendre sur les circuits de randonnées

Contact : Mr GUÉRIN Gérard - 06.40.16.64.81

entraîneur FFA. - 2 séances de découverte. La

marche nordique est un sport loisir qui tonifie

les muscles du corps et renforce les chaînes

musculaires et articulaires



FAMILLES RURALES

Activités :

- danse (06.66.74.31.83)

- gymnastique (06.13.42.10.16)

- yoga : (06.33.27.15.66)

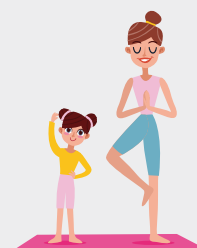
- centre de loisirs alshlameilleraie@gmail.com

ou 06.27.11.18.36 ou 06.82.83.84.52

Présidente : Mme LEMAITRE Isabelle

13, la Gannerais - La Meilleraie - 06.13.42.10.16

www.famillesrurales.org/lameilleraie/



LES JAUNES DU DON Supporter du FC Nantes

Contact : Mr NAVARRE Jean-Pierre- 06.42.19.07.69

OIS Office Intercommunal des Sports

Président : Mr QUELENNEC Philippe - 06.19.76.76.29

Associations et Divers

ANIMATION SPORTIVE DEPARTEMENTALE

Educateur : Mr Erwan DANILO - 06.86.07.95.22
erwan.danilo@loire-atlantique.fr

SOCIETE DE CHASSE

Président : Mr BERTIN Emmanuel - 26, rue des Etangs
44520 La Meilleraye
06.88.97.17.32

U.P.N.44 Pêche

Mr HARDY Daniel - 34, rue de la Forêt - 44520 la Meilleraye
06.71.49.00.08

CLUB DES AMIS DE LA FORÊT (club des retraités)

Présidente : Mme LETORT Anne - 2, impasse de la Gaïeté
44520 La Meilleraye - 02.40.55.20.29
Rencontre : 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois à 14 h à la salle de l'Herbier des Ages.

PELE MELE SHOW : Spectacle, variétés

Présidente : Mme PROVOST Monique
3, la Croix Camus 44520 La Meilleraye
06.77.31.81.42 - provost.gilbertmonique@orange.fr

MEIL'ASSO Commerçants, artisans

Président : Mr CHATELAIN Jean-Yves
43, rue des Frères Templé - 44520 la Meilleraye - 07.78.26.47.77

DIVERS

UNC -AFN - Meilleray/Moisdon

Délégué : Mr LE BRIS Claude
22, les Doitorelles - 44520 La Meilleraye - 02.40.55.21.57

ALCOOL ASSISTANCE (CROIX D'OR)

Responsable sur la commune : Mr LE BRIS Claude
44520 La Meilleraye - 02.40.55.21.57

VIE SANTE LIBRE : lutte contre l'alcoolisme

Responsable Châteaubriant : Mr EVEILLARD Maurice
02.40.81.07.23 - 07.81.24.91.73 - viesantelibre@yahoo.fr

LE DON DU SANG

Responsable sur la commune : Mr BRISSON Yves
25, les Doitorelles - 44520 La Meilleraye - 02.40.55.21.88

INTERASSOCIATIONS : location tables, bancs, stands

Contact : Mr BERTIN Michel - 02.40.55.28.44

SSIAD. : Service de soins infirmiers à domicile

35, rue de Bel Air - 44520 Moisdon la Rivière - 02.40.07.59.91

SDIS DE MOISDON LA RIVIERE

Lieutenant Sébastien FORGET
ZA de Gravotel
44520 - Moisdon - 06.83.63.61.45
Email : sebastien.forget@sdis44.fr



Activité à partir de mars- avril 2022



Commune : Adresses utiles

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. 02.40.55.20.06
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h
Sur RDV l'après midi du lundi au jeudi
Mail : mairie.meilleraye@wanadoo.fr
Site internet : www.lameillerayedebretagne.fr
Démarches en ligne pour : carte d'identité, passeport, permis, carte grise etc... sur www.ants.gouv.fr

SERVICE PERISCOLAIRE :

Tél. 06.71.72.39.86

SERVICE CANTINE :

Tél. 02.40.81.08.86 cantine.meilleraye@orange.fr

SALLE DE L'HERBIER DES AGES :

Tél. 02.40.81.08.47

SERVICE TECHNIQUE - Impasse du Champ du Breil

Tél. : 07.85.66.70.26

ECOLE PUBLIQUE - 96, rue des Frères Templé - 44520 La Meilleraye

Tél : 02.40.55.20.31

ECOLE PRIVEE : 6, rue du Prieuré - 44520 La Meilleraye

Tél. : 02.40.55.21.24

BIBLIOTHEQUE : local derrière la mairie

Horaires : jeudi 15h - 18h

Samedi : 14h - 17h

Dimanche : 10h - 12h

PAROISSE DE LA MEILLERAYE

Eglise catholique à la Meilleraye

Tél. 02.40.81.02.92 (Châteaubriant)

Ou 02.40.07.62.51 (Moisdon)

Paroisse St Joseph du Don La Meilleraye - Curé : Père Patrice EON
(visitation sur RDV) prêtre : Serge Daniel EKANI.

Accueil : sépulture : Tél. : 06.33.30.44.42

Baptême : Tél : 07.66.20.28.16

Mariage : 02.40.28.19.88

Permanence au presbytère de Moisdon tous les matins de 9h30 à 11h30 (du lundi au samedi).

Coordinatrice : Béatrice MACARIO présente le mardi toute la journée et le vendredi matin - Tél.: 07.66.48.48.73 ou beacoordinatrice044@gmail.com

INFIRMIERS : Mme PEREZ ROVERE Frédérique et Mr Sébastien

DEVAIS 19, Chemin des Roses - La Meilleraye -

Tél. : 02 40 55 22 34 - soins à Domicile - soins sur RDV au Cabinet médical

CABINET DE KINESITHERAPIE :

M. LE GOUËF Jocelyn - 10, rue du Prieuré La Meilleraye

Tél. : 02 40 55 28 27 - Consultations sur RDV

PSYCHOLOGUE :

Mme MERIT Béatrice clinicienne et psychothérapeute

Tél. : 06 21 77 90 40

PHARMACIE - Mme MAISON Sophie

2, rue du Prieuré - La Meilleraye

Tél. 02 40 55 21 77 et 3237 pour le service de garde
ouvert : lundi au vendredi de 9h à 12h 30 et 15h à 19h
samedi de 9h à 12h

TAXIS ABM (anciennement Taxis NAVAL)

107, rue des Frères Templé - La Meilleraye -

E-mail : ambulance.abm@free.fr

Tél. 02.40.55.20.22

POMPES FUNEBRES - STE JOUAN - MARTIN

107, rue des Frères Templé - LA MEILLERAYE

Transport avant et après mise en bière

Contrats obsèques

Tél. 06.86.27.14.06 (Michèle) ou

06.83.52.27.68 (Jean-Paul)

CORRESPONDANTS LOCAUX DE PRESSE

Ouest-France : tél. 06.67.00.10.49 opasgrimaud@gmail.com

Presse Océan : Marylise DURAND

Tél. 06.21.80.62.54

Relais CREDIT MUTUEL - Superette Proxi- 2, allée des Jardins

Relais CREDIT AGRICOLE - BAR -PMU chez Manu

50, rue des Frères Templé

GENDARMERIE : Tél. 17

Heure d'ouverture à la Meilleraye - lundi et samedi après-midi de 14 h à 18 h



ABBAYE DE MELLERAY
Messes, visites guidées, hôtellerie
Magasin de produits monastiques et naturels, librairie religieuse, carterie

Lundi-samedi : 9h45-11h45 et 14h45-17h45, fermé lundi matin et mardi tte la journée. Dimanche : 11h45-12h30 et 14h45-17h45
02 40 55 26 00 | www.abbaye-melleray.com



La Ferme de Bel-Air
Nelly & Marc CHAUVIN

La Ferme
Uieu d'it - Bel-Air -
44 520 La Meilleraye de Bgne
02 40 55 25 05

Le magasin
22 rue du Pont-Neuf
44520 Moisdon-la-Rivière
06 87 11 29 14

mail : mn.chauvin@wanadoo.fr
Actus, points de vente, produits et formulaire de commande sur :
www.fermedebelair.com

Hors commune : Adresses utiles

SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) de Nort sur Erdre

1 rue de la Fraternité
CS 39002 44390 Nort sur Erdre
Tél. 02.40.72.21.23

HOTEL DES IMPOTS - Tél. : 02.40.55.67.00

Choix multiples pour particulier et professionnels

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL

Tél. : 02.28.04.06.33
5, rue Gabriel Delatour - BP 203 - 44110 Châteaubriant
www.cc-chateaubriant-derval.fr
SPANC (assainissement autonome) sur rdv
Tél. : 02.40.07.08.83

Office du tourisme

Office de tourisme intercommunal :
29 place Charles de Gaulle à Châteaubriant
Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Tél. : 02.40.28.20.90
Email : tourisme@cc-chateaubriant-derval.fr
Site : www.cc-chateaubriant-derval.fr/agenda

GUICHET UNIQUE DES FAMILLES

Tél. : 02.40.28.88.89 -27, rue de Couéré - 44110 Châteaubriant
Ouvert du lundi au vendredi 9h à 12h30 et 14h 18h sauf le vendredi 14h - 17h. samedi 9h à 12h.
Services proposés : secrétariat du relais assistantes maternelles - réservation multi accueil, centre de loisirs intercommunal de la Borderie - animation jeunesse des adolescents - réservation vélos - BAFA - cours patinoire

SICTOM - (collecte des ordures ménagères) N° 0 800 00 16 32
44110 Châteaubriant



Autres Adresses utiles

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

14, rue des Vauzelles - 44110 Châteaubriant
Ouvert du lundi au jeudi 9h à 12h et 13h30 à 17h.
Contact au 02.28.50.44.41
Permanence : conciliateur, avocat, juriste, délégué du défenseur des droits, huissier, association, mesure pénale, droit des femmes et de la famille.

MAISON DE L'HABITAT

28 rue Pasteur 44110 Châteaubriant
Tél. 02.40 07.25.29 - maison.habitat@cc-chateaubriant-derval.fr
Accueil du public sur RDV
Différents services : OPAH, ADIL, CAUE, espace info énergie
opah.cc-chateaubriant-derval@citemetrie.fr

Maison de la Mobilité

Rue de la Gare 44110 Châteaubriant - 02.40.28.79.60
maison.mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr

ESPACES DEPARTEMENTAUX DES SOLIDARITES - ASSISTANTE SOCIALE

MMES DRUART/ DAVID
Tél. : 02 40 81 17 81
6, place St Nicolas - Châteaubriant - sur RDV.
Permanence à La Meilleraye (prendre RDV à Châteaubriant)

FLEURS DE SERVICES FAMILLES RURALES

Service aux personnes âgées
Contact : ROYNARD Nathalie 06.72.05.78.05
4, rue du Camp 44520 Moisdon-la- Rivière

MONESPACEPERSONNEL lassuranceretraite.fr - une seule demande en ligne pour vos retraites 6 mois avant votre départ.

ADAR - Responsable du secteur - Mme BLIN Odile
38, rue du 11 novembre - Châteaubriant - Tél. 02.28.04.08.11.
ou 06.75.21.24.92 mail : o.blin@adar44.com

ADMR - 5, rue de la Fraternité -44390 Nort sur Erdre
Tél. 02.40.29.53.32 - Mail : paysdenortsurerdre@fedee44.admr.org

R.A.P. (relais accueil proximité)
Manoir de la Renaudière
7, rue Sophie Trébuchet - 44670 Petit Auverné
Tél : 02.40.55.59.32
rap.relais-accueil-proximite@orange.fr
<http://www.rap-relais-accueil-proximite.fr>

ALEOP A LA DEMANDE : Tél. : 02.40.07.54.71
Réservation la veille du jour de déplacement souhaité (du lundi au jeudi avant 16 h30).
Demande auprès de la mairie de votre domicile

SERVICE DE TRANSPORTS ALEOP

Site internet : aleop.paysdelaloire.fr.
Pour connaître les horaires, les itinéraires et l'info perturbations, modalités d'obtention carte gratuite
Aléop en Loire Atlantique Tel.09.69.39.40.44

ATELIER ET CHANTIER DU PAYS DE LA MEE

Tél.02.40.28.09.70 - 14, rue des Vauzelles - Châteaubriant

SERVICE INCENDIE

Pompiers de Moisdon - Tél. 18
Ou sur un portable : Tél. 112
SAMU : 15

SAUR ASSAINISSEMENT

Dépannage : 02.44.68.20.09
Service client : 02.44.68.20.00 (branchement, facturation...)

VEOLIA EAU : 02.40.45.15.15 ou 09.69.32.35.29

E.R.D.F.

Service client - Tél : 09 726 750 + 2 chiffres du département

INSTALLATIONS TELEPHONIQUES

Agence commerciale - Tél : 39.00



**COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ**

delphin.geraud@gmail.com
06 32 73 74 21



**VELUX
INSTALLATEUR
CONSEIL**

NEUF - RENOVATION - REPARATION
**Ardoise - Tuile - Zinc
Toits Plats - Bardage**

06 70 37 99 17 / 06 76 50 04 66



**PEINTURE
Bertin David**

- Ravalement
- Peinture Intérieur/ Extérieur
- Pose de revêtement
murs & sols

06 73 69 77 58 - peinture.bertin.david@gmail.com



**CHENUVELLE DIDIER
ARTISAN-MAÇON**
13, RUE DES POHARDIERES
44520 LA MEILLERAYE DE BRETAGNE
Tél: 02 40 55 23 37
E-mail: didier.chenuvelle@wanadoo.fr
Site web: didierchenuvelle.siteweb.org
N° SIRET : 392 394 219 00019
CODE APE : 4399 C



**Jean-François Rondineau
Menuisier Plaquist
Jointoyeur**

**2bis impasse des iris
44520 La Meilleraye de Bretagne**
Téléphone : 02 40 07 59 44
Portable : 06 25 55 37 81
Mail: jean-francois.rondineau@hotmail.fr

Calendrier des Fêtes 2022

*Les dates des manifestations sont susceptibles d'être modifiées au vu des nouvelles mesures sanitaires en vigueur.

Janvier

- 7 Vœux de la municipalité *Reporté*
- 15 Portes ouvertes Ecole Ste Marie
- 16 Galette des rois AMSM Moto-cross
- 23 Galette des rois EDDMM Foot à Moisdon
- 29 Soirée EDDMM Foot

Février

- 5 Assemblée générale Pêle-Mêle Show
- 20 Repas Breton sur place ou à emporter - Amicale Laïque
- 22 Repas des aînés

Mars

- 13 et 18 Répétitions générales Cabaret Ecole Ste Marie
- 19 -20 -25-26 Cabaret Ecole Ste Marie

Avril

- 8 Collecte vêtements école Ste Marie
- 9-10 Tournoi de judo à Moisdon
- 10 Chasse aux œufs parc des Lavandières Amicale Laïque
- 16-18 Tournoi de foot EDDMM Foot à Moisdon
- 30 Marché de printemps école Sainte Marie

Mai

- 8 Cérémonie du 8 mai Meilleraye/Moisdon
- 14-15 Courses de caisses à savon X'TREM POTE'S
- 20 Soirée sponsors et bénévoles EDDMM Foot à Moisdon
- 20 Cours de judo en famille
- 21 Vide jouet / Vide dressing Amicale Laïque
- 21 Journée citoyenne organisée par la Mairie

Juin

- 4-5 Compétition de AMSM Moto Cross
- 10 Assemblée Générale EDDMM Foot à Moisdon
- 11 Assemblée Générale Judo
- 12 Kermesse Ecole Ste Marie
- 18 -19 Gala de Danse Familles Rurales
- 26 Fête de l'école publique APE et Amicale Laïque

Juillet

- 3 Vide grenier association les Jaunes du Don
- 17 Concours de palets EDDMM Foot à Moisdon

Septembre

- 3 Forum des associations
- 16 Assemblée générale APE
- 23 Assemblée générale Amicale Laïque

Octobre

- 1^{er} Bee Festif disco
- 22 Répétition générale Pêle-Mêle Show
- 15 Repas à emporter groupement des Forges EDDMM Foot à Moisdon
- 26 Boum Halloween Amicale Laïque
- 26 Collecte vêtements École Sainte Marie
- 29-30 Spectacle Pêle-Mêle Show

Novembre

- 5 Spectacle Pêle-Mêle Show
- 11 Cérémonie du 11 novembre Meilleraye/Moisdon
- 19 Repas à emporter Société de Chasse

Décembre

- 2 Assemblée Générale Bee festif
- 3 Marché de Noël des commerçants
- 9 Soirée de Noël APE école publique
- 10 Assemblée générale Moto-cross (AMSM)
- 16 Marché Noël école Sainte Marie
- 17 Soirée Noël Amicale Laïque

Les collectes Don du Sang de l'année 2022 auront lieu de 15H30 à 19 h.

Inscriptions par internet : mon-rdv-dondusang.efs.sante.fr

- Issé - mercredi 5 janvier - jeudi 11 août
- Louisfert - mercredi 9 mars
- Grand Auverné - jeudi 12 mai
- Moisdon la Rivière - mardi 12 juillet et mardi 27 septembre
- La Meilleraye de Bretagne - jeudi 29 décembre

Inauguration
le 19 novembre
2021

